

PAYS DE LA LOIRE 2040 : QUELLE QUALITE DU CADRE DE VIE ?

Commission "Santé - Social"

Session – 27 novembre 2012

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
DEMOGRAPHIE ET IDENTITE DU TERRITOIRE LIGERIEEN : UNE REGION A LA FOIS DYNAMIQUE ET EQUILIBREE	5
UNE APPROCHE CIBLEE SUR LA QUALITE DU CADRE DE VIE DES LIGERIENS	6
1 LE DEFI DES SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES	7
1.1 DISPARITES TERRITORIALES ET SOCIALES	8
1.1.1 <i>Le milieu rural : vers de nouvelles formes de solidarités ?</i>	9
1.1.2 <i>Réinventer la ville et les solidarités sociales</i>	11
1.2 REACTIVER LES LIENS INTERGENERATIONNELS	12
1.2.1 <i>Un pacte social intergénérationnel</i>	12
1.2.2 <i>Réciprocité et équité</i>	15
1.3 COMBATTRE TOUTES FORMES DE PRECARITE	17
1.3.1 <i>Lutter contre la pauvreté : accompagner, mutualiser et coordonner</i>	17
1.3.2 <i>Lutter contre l'isolement face à l'augmentation du nombre de ménages seuls</i>	20
1.3.3 <i>Faire reculer le mal-être : alcoolisation, addictions et suicide</i>	21
2 VIVRE AU CŒUR D'UN CENTRE DE VIE	23
2.1 UN LOGEMENT DE QUALITE POUR TOUS, UN HABITAT CHOISI	24
2.1.1 <i>L'habitat en mouvement</i>	25
2.1.2 <i>Un logement de qualité accessible et abordable</i>	28
2.2 ASSURER L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE	33
2.2.1 <i>Renforcer ou régénérer les territoires</i>	33
2.2.2 <i>L'enfance au cœur des politiques sociales</i>	34
2.2.3 <i>Anticiper l'allongement de la vie par une politique des âges pour une société de tous les âges</i> 36	
2.3 ASSURER LA CONTINUTE DE L'OFFRE DE SOINS ET ADAPTER LES FORMATIONS AUX EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES	39
2.3.1 <i>Les perspectives en matière de démographie médicale et paramédicale</i>	41
2.3.2 <i>Organiser des territoires de santé</i>	43
CONCLUSION	47
RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS	48
A RETENIR	52

PAYS DE LA LOIRE 2040 : QUELLE QUALITE DU CADRE DE VIE ?

Commission "Santé - Social"
Rapporteur : M. Jean-Charles GUILBAUD

Entendues les interventions de MM. Bernard VINSONNEAU (CFTC), Jean-Marie MOREL (CRAJEP), Mmes Marie-France DARONDEAU (CFE - CGC), Christine POCHÉ (CFDT), M. Henri COISNE (MEDEF), Mmes Sandra MARGERIE (CGT), Marie FORTIN (FCPE), Marie-Hélène LAWANI (URAF), Régine BRUNY (Environnement), Géraldine BEALU (CCIR), M. Jacques BROUSSEAU (UPAR).

87 votants. **Adopté à l'unanimité**

PREAMBULE

Le Président du Conseil régional a sollicité l'avis du Conseil économique social environnemental sur "les enjeux démographiques et de qualité du cadre de vie en Pays de la Loire", en relation avec les récentes études de l'INSEE et de l'ODIS.

En effet, selon l'INSEE, si les tendances démographiques récentes en termes de fécondité, de mortalité et de migration se poursuivent, les Pays de la Loire compteront près de 4,4 millions d'habitants en 2040. La population régionale augmenterait alors de 26% par rapport à 2007, soit 910 000 habitants supplémentaires.

Selon l'Observatoire du Dialogue de l'Intelligence Sociale (ODIS), la qualité de vie révèle à la fois la performance économique et le lien social d'un territoire. L'ODIS met en évidence en 2010 la place privilégiée des Pays de la Loire : 2^e pour la performance, 3^e pour le lien social.

A partir d'une analyse critique des projections démographiques, il s'agit par cette étude de poser un regard prospectif sur l'adaptation nécessaire et l'infléchissement des politiques régionales dans les territoires. Cette démarche implique de s'interroger sur la notion de "qualité du cadre de vie" et son évolution aux différents âges de la vie.

A la différence du passé, domaine des faits accomplis et donc connaissables (ce qui n'exclut pas d'après controverses entre historiens), l'avenir n'est pas déjà fait, prédéterminé. Méfions-nous en conséquence des projections qui reposent sur de simples extrapolations à partir des tendances du passé. Ainsi, le regain de naissances intervenues depuis le début des années 2000 augure-t-il un renversement de tendance durable ou n'est-il qu'un phénomène conjoncturel lié à l'embellie de la croissance ?

Autre interrogation, le prix des énergies fossiles : quel impact pourrait avoir son envolée éventuelle sur l'économie française, le logement, la mobilité, le pouvoir d'achat des ménages ?

Mais le futur n'émerge pas du néant. La demande du Président du Conseil régional a le souci de la prévoyance afin de ne pas tomber sous l'empire de la nécessité. Il nous invite à nous positionner en artisans du futur.

Des questions se posent : celle des marges de manœuvre des acteurs, celle qui concerne la définition des futurs souhaitables qui emprunte au registre des valeurs (non des opinions), voire au registre du rêve, passé toutefois au crible de la raison. Notre objectif n'est pas de produire des utopies mais de présenter ce qui est souhaitable et réalisable.

DEMOGRAPHIE ET IDENTITE DU TERRITOIRE LIGERIEEN : UNE REGION A LA FOIS DYNAMIQUE ET EQUILIBREE

Les Pays de la Loire bénéficient d'un dynamisme démographique de longue date : 2,4 millions d'habitants en 1900, 3,6 millions aujourd'hui et 4,4 millions en 2040 si les tendances observées se poursuivent.

Mais la croissance est diverse selon les départements. La population de la Loire-Atlantique a doublé en un siècle et se démarque par une croissance forte et continue depuis les années 1950. La Vendée connaît une accélération, toutefois récente, du rythme de croissance de sa population. L'afflux relatif de population sur le littoral ne date que de 2000. Le Maine-et-Loire et la Sarthe affichent une croissance moindre. La Mayenne n'a pas encore rattrapé son niveau de population de 1900.

Fait significatif de son dynamisme, la région a quasiment résorbé aujourd'hui l'exode rural de la première moitié du XX^e siècle. Ce dynamisme est issu à la fois d'un solde naturel et d'un solde migratoire favorables. La fécondité régionale reste la plus forte de France avec 2,13 enfants par femme. Le fait est d'autant plus marquant que le taux d'activité féminin est très élevé (deuxième en France avec plus de 60%).

Les Pays de la Loire sont attractifs pour toutes les classes d'âge. Le solde est négatif, légèrement, pour les 20-30 ans, génération par nature mobile, mais résultant des limites de notre enseignement supérieur malgré un rattrapage manifeste qui a permis d'atténuer ce déficit (-2 800 personnes sur la décennie 90 et -2 400 sur la décennie 2000). En revanche, le solde est nettement positif pour les 30-40 ans, c'est-à-dire la génération des jeunes actifs en âge de procréer, ce qui génère un solde positif pour la tranche 0-20 ans.

Ses grands marqueurs démographiques lui confèrent une situation d'équilibre intergénérationnel. Le solde naturel a baissé régulièrement pendant 30 ans. Il se redresse depuis 15 ans. Le solde migratoire est très versatile, mais aujourd'hui, il est le premier moteur de notre croissance démographique, devant le solde naturel. Il importe de le conserver, grâce à l'offre d'emploi dans nos territoires et à la qualité de notre cadre de vie. De ce fait, la conjugaison des soldes naturel et migratoire rend les projections aléatoires à l'horizon 2040.

La pyramide des âges s'équilibre entre les générations, à l'image d'une maison plus que d'une pyramide ou d'une toupie. Ainsi en 2040, la région ne serait-elle ni vieille, ni jeune : de 0 à 70 ans, les classes d'âge seraient équivalentes appelant la construction d'un nouvel équilibre intergénérationnel.

La densité moyenne dans les Pays de la Loire n'est que de 110 habitants au km², soit trois fois inférieure à celle du Nord-Pas-de-Calais. Avec 900 000 habitants de plus en 2040, la densité moyenne s'élèverait à 128 habitants au km².

L'organisation urbaine entre une métropole et un réseau de villes moyennes structure l'espace de façon équilibrée. Les villes se répartissent à distance égale les unes des autres. Le dynamisme de la métropole Nantes-Saint-Nazaire est complété par un tissu de villes intermédiaires qui rayonnent sur le territoire rural, et par un ensemble de villes moyennes qui rayonnent au niveau interdépartemental (Cholet, La Roche-sur-Yon, Laval, etc). De même, la présence de grandes villes comme Angers et Le Mans contribuent au rayonnement régional.

Notre évolution démographique est une chance même si elle comporte une part d'inconnu. Entre dynamisme et équilibre, la région possède nombre d'atouts en termes de cadre de vie. D'où la nécessité d'anticiper sur les multiples évolutions observables pour les préserver et les conforter.

Les projections à l'horizon 2040 fournissent un éclairage et sont autant d'outils pour penser le territoire futur. Une prudence est toutefois de bon aloi. L'avenir se construit, mais ne se "prévoit" pas.

Les ressorts des déterminants démographiques et de l'attractivité d'un territoire en général, conservent une part de complexité pour ne pas dire d'inconnu.

Par ailleurs, la réflexion autour de l'avenir de la qualité du cadre de vie s'inscrit dans un contexte qui ne permet pas une vision clarifiée de la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités, ni entre les collectivités elles-mêmes. La réforme de la fiscalité locale et la nouvelle donne de péréquation qu'elle organise font encore débat sur les impacts à court, moyen et long terme, notamment en matière de gestion des ressources pour les collectivités.

UNE APPROCHE CIBLEE SUR LA QUALITE DU CADRE DE VIE DES LIGERIENS

Il n'existe pas de définition univoque de la qualité de la vie, qui est propre à chacun. Toutefois un consensus relatif existe autour de l'idée que la qualité de la vie se structure autour de quatre dimensions : l'état physique, les sensations somatiques, l'état psychique, le statut social.

Définition

En 1994, l'Organisation Mondiale de la Santé définit la qualité de la vie comme « *la perception qu'un individu a de sa place dans la vie, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lequel il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement* ».

La qualité de la vie est donc fonction d'une hiérarchie de priorités propres au vécu et aux aspirations de chacun. Elle ne peut être définie en fonction de critères, qui conduiraient à une définition « standardisée ». En effet, elle relève d'une appréciation individuelle et non d'une norme. Pour sortir d'une approche relativiste de la qualité de vie, il est proposé de réfléchir à la qualité du cadre de vie, qui permet une approche ciblée du sujet par des aspects concrets.

Enfin, il existe une corrélation entre la qualité du lien social et la performance économique et sociale d'un territoire. L'ODIS nous permet de situer la région par rapport aux autres régions françaises grâce à une batterie d'indicateurs (fiche 20) : les Pays de la Loire affichent de très bons scores en termes de réussite au bac, de qualité du système de soins, de rapidité de traitement des demandes par une CAF, de taux de chômage... avec quelques points noirs : taux de suicide (22^e rang) et d'accidentologie routière, création d'entreprises.

La région compte parmi celles qui sont globalement porteuses d'un équilibre. Parmi les indicateurs aboutissant à cette conclusion, on peut évoquer le dynamisme multi-territorial et la faiblesse du pouvoir central ; la capacité d'ouverture et d'attention aux autres, l'information qui circulerait entre les différents acteurs ; la volonté de se projeter dans un avenir collectif à tous les niveaux de territoire. Ce qui fait l'attractivité de la région, c'est aussi l'environnement quotidien de ses habitants. La culture et le sport sont des éléments essentiels de la qualité de vie et du bien vivre ensemble. Ils sont une colonne vertébrale du lien social, largement portée par des associations.

Une vision rétrospective pour appréhender l'avenir de façon positive et constructive : soutenir la croissance et le progrès social

Si notre démographie est porteuse d'un dynamisme naturel et si l'équilibre des territoires et des générations ne semble pas "menacé", la radioscopie du territoire fait émerger de nombreux enjeux pour la préservation, l'amélioration de la qualité du cadre de vie et des équilibres du territoire.

Il va de soi que la qualité du cadre de vie concerne tout à la fois l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture, aux loisirs, au sport, aux infrastructures de transport et à l'environnement. Autant de sujets qui mériteraient un long développement, mais que la commission Santé Social a pris le parti de ne pas traiter afin d'explorer ce qui fonde tout particulièrement la qualité du cadre de vie des Ligériens dans le domaine social. Ce travail est aussi l'occasion de reprendre et d'approfondir de nombreux écrits du CESER des années passées.

Le dessein est de repérer, en amont des Assises régionales « Pays de la Loire 2040 », les domaines où les politiques de la Région, en propre ou en partenariat avec les autres collectivités, mériteraient d'être infléchies par anticipation.

Pour l'essentiel, ces différents axes d'action s'articulent d'une part autour du vivre ensemble : renforcement du lien social et des solidarités intergénérationnelles pour enrayer toutes les formes de précarités, et d'autre part autour de la « reterritorialisation » des centres de vie : accès au logement, services de proximité pour tous les âges, notamment en matière d'accès aux soins.

1 LE DEFI DES SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES

*« Les hommes sont faits pour s'entendre
Pour se comprendre pour s'aimer »
Paul Eluard*

Le lien social renvoie aux relations concrètes que les individus entretiennent avec leur famille, leurs amis, voisins, collègues, mais aussi aux dispositifs de solidarité et de redistribution développés par la société et enfin aux valeurs et identités collectives.

L'humanité et le lien social étaient parmi les valeurs les plus citées par les Ligériens ayant participé aux débats sur les nouveaux indicateurs de richesse ; la citoyenneté et la vie associative, ce qu'ils voulaient prioritairement transmettre.

Notre société morcelée, confrontée à l'individualisme et aux replis identitaires, malmenée par les crises politique, économique, entrevoit toutefois des évolutions et alternatives au délitement du lien social. Il existe des lieux, des structures, des occasions favorisant les échanges. Contribuer au renforcement du lien social, c'est lutter contre les formes d'isolement.

Le lien social est d'abord garanti par la vitalité du réseau associatif, au même titre que celui des mutuelles historiquement reconnues pour leurs actions d'entraide, et par l'implication des communes. Le lien social n'est pas visible à l'œil nu. C'est une réalité intégrée dans une vie de voisinage, de rencontres et d'échanges, dans une vie de petits riens qui forment un grand tout.

Le dynamisme du tissu associatif

Les associations sont nombreuses en Pays de la Loire et actives dans le champ social. Leurs champs d'action, dimensions et effectifs sont divers, avec ou sans but lucratif. Cela dépend de leur secteur d'intervention, de leur environnement, de leur insertion dans un réseau... Certaines s'inscrivent sur le

registre militant défendant un projet de société, d'autres ancrées dans leur territoire, peuvent être amenées à jouer en tant qu'acteur de proximité un rôle dans la mise en œuvre des politiques locales. D'autres encore, parce qu'elles sont en contact avec les usagers, font valoir un rôle d'expertise, ou de relais démocratique de la parole des personnes.

Cependant d'importantes mutations du champ social influencent ces répertoires d'action. Ainsi, la décentralisation a multiplié les interlocuteurs locaux, tout en limitant l'intervention étatique auprès des populations ; l'évolution de certaines associations en fédération renforce dans ce contexte leur rôle d'interface des différents niveaux territoriaux. La maîtrise des dépenses publiques et les exigences accrues d'évaluation, ont renforcé les financements sur projets et non plus de fonctionnement. Certaines associations ont vécu cette évolution comme une transformation significative de leur rapport aux institutions publiques, comme un passage de partenaires à prestataires.

Par ailleurs, l'émergence de nouvelles problématiques sociales, particulièrement en matière d'insertion, a renforcé la nécessité d'innovation, potentiellement portée par le secteur associatif. Les associations se trouvent aujourd'hui à une croisée de chemins : intervenants indispensables du champ social, elles doivent pour conserver une marge de manœuvre repenser leurs positionnements traditionnels et leurs modalités d'action. De la même manière, la formation comme la reconnaissance des bénévoles mérite d'être posée.

Un observatoire des associations pourrait remplir une double mission. Il s'agirait d'une part de mieux connaître les associations du champ social, leur fonctionnement et registre d'action, et d'autre part de souligner la diversité des interactions qui se nouent avec les institutions publiques, tout en mettant en exergue les évolutions en cours et les besoins sociaux.

Avec des territoires marqués par des disparités sociales, les élus doivent s'intéresser à ce qui permet la cohésion de la société et peut réactiver le lien intergénérationnel pour combattre toutes les formes de précarité.

1.1 DISPARITES TERRITORIALES ET SOCIALES

La pauvreté, présente à la campagne, n'épargne pas les villes. Les disparités sociales se repèrent à un niveau plus fin que le département. Il s'agit de territoires ruraux assez éloignés des grandes agglomérations : nord de la Loire-Atlantique (communauté de communes de Redon, de Derval et de Châteaubriant), sud de la Vendée (communauté de communes du Pays né de la Mer) et nord-est de la Sarthe (Communautés de communes du pays de Sillé, du Saosnois et du pays Marollais), ainsi que la zone reliant Saumur au sud-est du Maine-et-Loire jusqu'à la communauté de communes du Val de Loire au Sud-est de la Sarthe.

Il s'agit d'autre part de deux espaces urbains de taille assez importante : les communautés d'agglomérations de Saumur et de Saint-Nazaire. Dans ces territoires, la proportion de ménages à bas revenus est nettement plus élevée qu'ailleurs et les inégalités de revenus y sont assez importantes.

Les grandes agglomérations de Nantes, Angers, Le Mans, Laval, La Roche-sur-Yon et Cholet regroupent des populations très hétérogènes. Elles accueillent ainsi de nombreux ménages aisés et les emplois stables y sont suffisamment nombreux et diversifiés pour permettre à la plupart des catégories de population de bien s'insérer sur le marché du travail.

On y trouve cependant une pauvreté significative au regard des réalités régionales et particulièrement accrue par la crise économique avec des intégrations inabouties comme celle des populations immigrées (3% de la population ligérienne). Du fait de la ségrégation urbaine, elles habitent des quartiers sensibles des communes de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet et Le Mans (qui

regroupent ainsi à elles seules 45 % des immigrés de la région), quartiers dans lesquels les taux de chômage et de pauvreté sont deux fois plus élevés qu'ailleurs.

Les jeunes s'installent davantage en ville. Leurs études achevées, ils y demeurent jusqu'à leur stabilisation affective et professionnelle. Les populations modestes sont exclues de la ville et s'installent en périphérie.

La famille et la ville entretiennent des relations complexes : choix ou non-choix de s'en éloigner pour accéder à un logement plus vaste, et constante attraction de la ville et de ses services. Un écartèlement qui place la mobilité et l'accessibilité des transports urbains au cœur du problème. Mais pour les familles les plus pauvres, la ville reste hors d'atteinte.

On constate de fortes inégalités de revenus sur le littoral. Nombre d'habitants s'y sont installés pour leur retraite, de sorte que le taux d'emploi des seniors y est bas. Ils cohabitent avec des actifs qui travaillent fréquemment à temps partiel - essentiellement des femmes - ou qui alternent contrat court et période de chômage, du fait de l'importance des contrats à durée limitée dans les activités saisonnières proposées sur le littoral.

1.1.1 Le milieu rural : vers de nouvelles formes de solidarités ?

Depuis plusieurs dizaines d'années, la ruralité se caractérise à la fois par sa « repopulation », et par son vieillissement. Ces deux phénomènes tendent toutefois à se modifier. D'une part, la migration vers les zones rurales apparaît comme une tendance forte de la dernière décennie et, d'autre part, la régression démographique ne se poursuit que pour certains territoires tandis que d'autres zones rurales sont en augmentation très rapide. Globalement, l'espace rural se repeuple en raison de l'évolution positive du solde migratoire. S'agissant de la structure de la population par tranches d'âge, le monde rural se caractérise par une forte proportion de personnes âgées.

Contrairement aux idées reçues, le monde rural n'est pas toujours un havre de paix où les solidarités viendraient atténuer la dureté des conditions de vie. Depuis ces dernières années, des organisations comme le Secours Populaire, la Croix-Rouge française, la Fondation Nationale des Associations de Réinsertion Sociale (FNARS) ou la Caisse Centrale de la Mutualité Agricole (CCMSA) ont organisé des journées de réflexion comprenant des axes de travail thématiques en vue de lutter contre la pauvreté rurale et de mieux l'appréhender.

Il existe des situations extrêmes nécessitant la mise en place de secours d'urgence. Les travailleurs sociaux et les professionnels de la santé reconnaissent cet état de fait : les plus démunis ont tendance à se replier sur leur univers domestique et n'avoir que très peu de contacts avec l'extérieur, ce qui complique leur repérage.

De façon à inverser cette tendance et pour agir efficacement en direction de ces populations qui peuvent présenter un handicap (physique ou psychique) ou de graves problèmes de santé, il conviendrait de poursuivre les visites à domicile et de multiplier les médiations.

Un deuxième levier, identifié par les associations caritatives et les professionnels du champ médico-social, concerne l'enjeu des programmes d'amélioration de l'habitat. Un nombre trop important de personnes vivent dans des logements insalubres, mal isolés, mal chauffés... Des locataires doivent faire face parfois à des propriétaires peu scrupuleux qui profiteraient de l'absence ou du manque de logements sociaux.

Le troisième levier que l'on peut repérer concerne les nouveaux arrivants ou néo-ruraux. Même si les attitudes à leur égard paraissent ambivalentes, ils auraient tendance à se regrouper et à créer des liens sociaux.

Développer les centres sociaux en milieu rural

On peut définir un centre social comme un équipement polyvalent de proximité. Il ancre activités et actions dans le territoire d'un quartier. En fonction des besoins spécifiques des habitants, et dans l'optique de créer du lien social autant que la cohésion du territoire, le centre social propose des services et organise des activités festives et culturelles. Il met aussi à disposition des habitants des moyens logistiques (locaux, matériels...) et les compétences professionnelles du personnel du centre. Les zones rurales sont souvent présentées comme des espaces où les services sont peu présents mais où les liens sociaux et les solidarités sont plus affirmés. En tant qu'équipements de proximité qui offrent à la fois des services et des actions en lien étroit avec les habitants, les centres sociaux peuvent avoir un rôle important à jouer sur ce type de territoire.

Des populations arrivent avec des besoins de service non prévus, comme l'accueil des jeunes enfants ou l'accueil périscolaire. La nouvelle attractivité des territoires ruraux modifie la sociologie des habitants. De moins en moins issus du monde agricole, ces néo-ruraux ont des attentes semblables à celles des rurbains, notamment pour ce qui concerne l'accès aux soins, aux mobilités virtuelles et donc au haut débit...

De plus, la cohabitation entre anciens et nouveaux résidents donne lieu parfois à des incompréhensions, voire à des tensions. L'isolement et les problèmes de mobilité constituent de réelles difficultés pour certains habitants de ces territoires.

L'accompagnement du vieillissement en milieu rural ne peut plus être résumé à la solidarité intergénérationnelle, obligée, familiale ou locale. Ce modèle s'est érodé sous l'effet des transformations du milieu rural. Le double mouvement migratoire d'exode des jeunes qualifiés, laissant les plus vieux habitants sur place, et l'arrivée de populations retraitées, plus exigeantes que les populations autochtones, ont permis le développement de services d'aide aux personnes âgées et la rénovation des institutions d'hébergement collectif.

Focus : Le centre social Val'Mauges

Créé en 1984, le centre social Val'Mauges a aujourd'hui une dimension cantonale. Progressivement, se sont créés à l'initiative des bénévoles organisés en commissions, des activités et des services en faveur de l'enfance, des jeunes, des retraités, des scolaires, des associations... Des initiatives pour aider les personnes les plus en difficulté ont débouché sur la création d'ateliers d'insertion : collecte des papiers et cartons en porte à porte, sous-traitance en chaussure, jardinage, repassage... Le centre social apporte aux associations un soutien humain et technique. Son rôle consiste à observer, coordonner, animer, informer, conseiller, rapprocher... A titre d'exemple, plus de 250 seniors bénéficient des actions conçues et organisées à leur attention : ateliers mémoire, jardinage, services transport solidaire, portage de repas, de médicaments....

La communauté de communes n'a pas de service support suffisamment important pour animer la vie sociale. Il faut des moyens humains et des compétences spécifiques pour mettre en place ce type de projet qui n'a de sens que dans le cadre de l'intercommunalité. La Région pourrait inciter l'ouverture de structures via les nouveaux contrats régionaux.

Il ne faut pas hésiter à faire le choix de l'itinérance. Malgré les contraintes, les activités peuvent être décentralisées sur chacune des communes. Le transport et l'installation de matériel impliquent les habitants. L'itinérance des centres d'accueil favorise les relations intergénérationnelles.

Les élus ont parfois des difficultés à assumer l'image du centre social qui peut être un lieu de rencontre des familles vulnérables, cette image pouvant nuire à celle de la commune. Il faut faire

prendre conscience aux élus, et les convaincre de la nécessité de porter un regard sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'échanges avec les habitants pour anticiper les besoins en matière d'animation sociale sur le territoire. Le projet social se situe ainsi à l'articulation entre la commande publique et les demandes des habitants

L'enjeu pour le centre social est de s'adapter à la configuration d'un territoire plus ou moins étendu dans le cadre de l'intercommunalité, ce qui en l'occurrence demande de la coordination entre le centre social, le syndicat intercommunal et les conseils municipaux. Le centre social devient finalement un espace d'échanges entre les habitants du territoire et les élus.

Focus : Pour bien vieillir chez soi

Les transports en commun ne répondent pas toujours aux attentes des personnes âgées. S'il est souhaitable que ces dernières continuent à investir l'espace public, malgré leurs difficultés et leurs craintes, les opérateurs de transports et bien d'autres acteurs de la ville, doivent penser le vieillissement en d'autres termes que le handicap physique.

L'association Solidarité transports, basée sur le territoire du pays des Essarts, propose de rapprocher les personnes de plus de 60 ans de chauffeurs bénévoles pour proposer un service de transport à la demande, complémentaire des aides et services existants. Ce service a été mis en place en 2010 suite à une étude réalisée par le CLIC Partage des Essarts sur les besoins de transport pour les personnes désirant vieillir à leur domicile le plus longtemps possible. En 2011, elle a permis 722 sorties, dépassera les 1000 déplacements en 2012, majoritairement pour des motifs médicaux et paramédicaux mais aussi pour faire des courses, accéder aux loisirs...

1.1.2 Réinventer la ville et les solidarités sociales

Les élus et urbanistes se penchent sur la ville désirée par ses habitants. Cette ville rêvée porte l'empreinte de nos modes de vie, avec de fortes attentes en lien avec la nature, des quartiers mêlant des personnes de tous âges, des logements permettant de tisser du lien social et l'équipement technologique favorisant leur mobilité virtuelle.

La CARENE, Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, a demandé à des jeunes et à des adultes habitant l'agglomération ce qui ferait la qualité du cadre de vie demain sur le territoire de la CARENE ? *« Il en est ressorti une préoccupation commune »* explique René TERRIEN, Président du Conseil de développement de la CARENE, précisant que *« la qualité du cadre de ville est associée à des valeurs de mixité sociale, de solidarité et de liens sociaux et intergénérationnels. La qualité du cadre de vie est liée à l'introduction de plus de nature dans la ville. Il s'agit de la nature utile avec les jardins potagers collectifs, de la nature d'agrément avec des jardins sur les toits et des murs végétalisés, de logements collectifs et intergénérationnels. Certains ont proposé de faire de la colocation ou de la cohabitation entre jeunes et personnes âgées, les premiers bénéficiant de l'expérience de leurs aînés et les seconds évitant d'aller dans une maison de retraite – ce qui revient à une « condamnation à mort » (sic). Nous nous demandons ce que nous pouvons faire pour que ces échanges existent en 2030. Les logements devront être conçus pour les deux générations. Cela implique des équipements et des services de proximité, des gardes d'enfants, etc. Cela n'est pas très original. Ce qui était important est que cela était dit aussi bien par les jeunes que par les adultes. »*

Focus : Le Village des générations de Villevêque (49)

Ouvert en février 2004, il regroupe une résidence mutualiste pour personnes âgées, «Les couleurs du temps» et une maison de l'enfance «Le nid du loir ». Au milieu, une grande salle permet de réunir les générations. Une animatrice de la maison de retraite a travaillé sur un projet pédagogique intergénérationnel favorisant la rencontre des personnes âgées avec les enfants grâce à des espaces communs et à d'activités spécifiques. Les résultats sont encourageants : les personnes âgées prennent une place d' « éducateurs » auprès des plus jeunes, retrouvent à cette occasion une identité sociale. Certaines éprouvent un réel bonheur à côtoyer les tous petits, à jouer avec eux, et réciproquement. De plus, les parents apprécient également toutes ces rencontres informelles, cette richesse au quotidien dont bénéficient leurs enfants.

Focus : Le quartier intergénérationnel Bessonneau à Couëron (44)

Seuls les élus locaux peuvent être à l'origine de la mise en place de telles structures sur leur territoire. Ainsi, le « Conseil des sages » de Couëron a-t-il permis la création du quartier intergénérationnel Bessonneau. Celui-ci comprend des logements dont une moitié est adaptée aux personnes âgées ou en situation de handicap, un domicile protégé pour les malades d'Alzheimer, une unité pour personnes âgées dépendantes, une halte-garderie, un centre médico-social et une résidence de l'Association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales (Adapei). Les habitants des 101 logements collectifs - dont 50 % de logements sociaux - ont signé une charte de bon voisinage pour mieux reconnaître et accueillir l'autre dans sa différence.

Focus : Un habitat qui rapproche les générations

L'habitat partagé intergénérationnel réinvente la cohabitation entre une personne âgée et un jeune. L'association "Le temps pour toiT" met en relation des étudiants avec des personnes âgées seules disposant d'une chambre libre à leur domicile en contrepartie de menus services (présence le soir, quelques courses, quelques travaux ménagers, partage de repas). Autre formule, le béguinage à la française, proposé par "Nantes renoue". Un bailleur social aménage un petit collectif dédié aux personnes âgées autonomes avec un espace collectif, ainsi qu'un appartement mis à disposition d'un jeune dont le rôle est d'assurer quelques heures d'animation par semaine.

1.2 REACTIVER LES LIENS INTERGENERATIONNELS

L'éclatement de la cellule familiale fragilise l'individu qui peut perdre confiance en l'autre. De même, l'isolement, voire la solitude, des personnes âgées et leur augmentation en proportion de la population, invitent à considérer ce phénomène comme un enjeu pour la qualité du cadre de vie des Ligériens. Si nombre d'initiatives existent déjà en ce domaine, il semble intéressant de soutenir des projets qui soient originaux, et qui mobilisent une pluralité d'acteurs.

1.2.1 Un pacte social intergénérationnel

Notre société évolue. L'espérance de vie s'accroît, le nombre de jeunes diminue alors que celui des personnes âgées augmente, nous vivons plus longtemps, les trajectoires humaines se diversifient et se font plus complexes,... Dans ce contexte, les relations intergénérationnelles vont moins de soi, mais elles sont d'autant plus importantes pour maintenir la cohésion sociale et la solidarité au sein de la société.

N'y a-t-il pas lieu de distinguer les liens privés du lien civil qui relie chacun à la collectivité dans son ensemble ? Il est de plus en plus construit à partir de la personne et de moins en moins hérité du passé ou imposé par le groupe. Cette « histoire » propre à chacun constitue un défi pour la collectivité dans son ensemble. Etant de plus en plus habitués à choisir les individus avec lesquels nous entretenons des contacts, nous avons davantage de difficultés à composer avec ceux dont la présence s'impose à tous. D'où l'augmentation des tensions dans l'espace public, où chacun est confronté à des anonymes non choisis, c'est-à-dire des personnes qui ne font pas partie de ses cercles affinitaires.

L'espace public est généralement le théâtre de rencontres et de confrontations intergénérationnelles. Il y a des cloisonnements entre diverses catégories d'utilisateurs (personnes âgées/enfants, transports privés/usagers faibles) dans des domaines tels que l'aide sociale et la mobilité. Or c'est précisément dans les espaces publics – rues, places, parcs, transports en commun, centres commerciaux.... que s'éprouve de façon très concrète, au jour le jour, notre capacité à vivre ensemble.

Les incivilités sont le plus souvent des entorses relativement bénignes aux codes informels qui régissent notre coprésence dans les espaces publics. Mais de petites causes peuvent avoir de grands effets. Ainsi des micros-événements, qui ne sont pas graves en eux-mêmes, contribuent-ils, par effet de répétition, à miner le lien social en rendant la cohabitation difficile. Et si l'on se désintéresse de son voisin, comment asseoir des systèmes de protection fondés sur une solidarité nationale ? C'est parce que les habitants d'un même pays ont un sentiment minimum de fraternité les uns vis-à-vis des autres qu'ils acceptent ces mécanismes collectifs de redistribution.

Focus : "Voisin-Age", la communauté web des petits frères des Pauvres

Ce réseau met en relation des personnes âgées et leurs voisins en privilégiant la proximité, les affinités et la réciprocité des échanges, comme dans le quartier du Breil à Nantes.

La question du vieillissement de nos sociétés est souvent abordée sous l'angle de la protection sociale. Comment trouver l'argent pour financer les pensions d'une population âgée qui s'accroît ? Comment compenser, dans le même temps, le déséquilibre qui s'installe entre actifs cotisants et inactifs bénéficiaires ? Cette formulation ne comporte-t-elle pas, en soi, les germes d'une rupture sociale ? Elle signifie en fait : « Va-t-on pouvoir continuer à vivre ensemble ou va-t-on assister à un choc des générations entre les « actifs » obligés de financer lourdement les inactifs et les seniors libérés du travail ? ». N'y a-t-il pas moyen d'envisager la question autrement, de transformer le risque en opportunité, d'imaginer un nouveau pacte social plus solidaire et attentif à toutes les générations ?

Au niveau de la famille, les cartes ont été redistribuées depuis une cinquantaine d'années. Les couples ont leur premier enfant à un âge plus avancé. Il faut parfois prendre en charge en même temps de jeunes enfants et des parents âgés. Les enfants ont tendance à habiter plus longtemps chez leurs parents, même après la fin de leurs études. Il existe aussi des personnes âgées qui vont vivre chez leurs enfants pour assumer des tâches ménagères et divers « services ». Des tendances complexes sont donc à l'œuvre : le noyau familial continue à se rétrécir tandis que de nouveaux ménages « pluri-générationnels » voient le jour.

Aborder les problèmes sociaux en termes de cycles de vie

Cette perspective doit permettre de passer d'une stratégie de politiques sociales réparatrices et compensatrices à une stratégie préventive et d'investissement social. Il s'agit donc d'exposer une stratégie cohérente et articulée du système de protection sociale à partir d'une réflexion sur chacune des phases du cycle de vie : l'enfance, la compatibilité entre vie familiale, professionnelle et sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes, les conditions de la vie active, la retraite, tout en soulignant les interconnexions entre chacune de ces dimensions.

Ne faudrait-il pas valoriser le bénévolat des jeunes comme des seniors en recherche d'emploi, notamment auprès d'associations qui ont besoin de compétences ? Et si on veut augmenter les taux d'emploi et prolonger la vie active, il devient nécessaire d'améliorer la qualité de la vie active et des conditions de travail afin de prévenir les maladies professionnelles et la fatigabilité au travail.

De même il est urgent de lutter contre la marginalisation et les exclusions inhérentes à l'âge, aux évolutions technologiques et à l'économie de services. Il faut permettre les évolutions de carrière

visant le repositionnement vers des postes adaptés des salariés seniors ne pouvant plus occuper leurs précédentes fonctions, ou les actions de maintien, d'acquisition des compétences pour favoriser l'évolution professionnelle. Cela appelle d'autres questions : comment jouent les différences de générations dans le milieu du travail ? Comment mieux transmettre les savoirs avec le tutorat ?

Les enfants : l'avenir

Il est possible de concentrer les efforts sociaux sur une démarche préventive centrée sur l'enfant. Lutter contre la pauvreté des familles et leur garantir les meilleures conditions de garde et d'éveil doit à la fois permettre de prévenir l'exclusion (la pauvreté sévit le plus chez les adultes issus de milieux pauvres) et de donner accès à l'éducation, la formation et la qualification. Pour certains enfants, les difficultés scolaires peuvent être évitées grâce à une socialisation précoce en crèche.

Le développement des services sociaux de prise en charge des enfants et d'autres personnes dépendantes permet en outre de réaliser des objectifs définis en fonction d'un deuxième enjeu, celui qui doit permettre de favoriser l'emploi des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Favoriser le travail des femmes correspond au libre choix et à une volonté de ces dernières d'acquérir une autonomie notamment financière par rapport aux hommes. Mais cela répond aussi à un double besoin social : réduire les risques de pauvreté des enfants (la pauvreté des enfants est toujours plus faible dans les ménages où les deux parents travaillent) et augmenter les taux généraux d'emploi (afin de dégager des ressources pour les retraites). Développer les crèches et d'autres services sociaux permet de créer des emplois et aux mères qui le souhaitent de travailler.

Mais des politiques favorables aux femmes ne peuvent se satisfaire de la seule compatibilité vie professionnelle / vie familiale / vie sociale. Elles doivent aussi insister sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Il s'agit bien sûr d'égalité de traitement dans la vie professionnelle. Mais il convient aussi de favoriser le rééquilibrage des tâches domestiques et d'éducation entre les hommes et les femmes.

Contribuer au bien-être des enfants en soutenant les parents

Il faut trouver une réponse aux évolutions en cours dans les structures familiales face à l'augmentation des divorces, familles recomposées et familles monoparentales.

Le rôle de la médiation familiale est indispensable : beaucoup d'enfants, dans les années qui suivent une séparation, ne voient plus leur père ou leur mère. La médiation familiale permet de maintenir les liens de l'enfant avec ses deux parents et ses grands-parents. Elle préserve tout autant les liens de l'enfant avec sa famille élargie. Elle permet également de conserver un environnement favorable à l'enfant en particulier, le rétablissement de la communication entre les parents et la diminution du conflit.

Il existe des lieux privilégiés pour créer du lien. Les ludothèques, par exemple, appréhendent le jeu dans une approche intergénérationnelle, partenariale et d'animation des territoires en lien avec les écoles, les associations, les familles...

1.2.2 Réciprocité et équité

La reconnaissance réciproque de toutes les générations doit s'appuyer sur les talents de chaque génération pour relever les défis de la société, pour repenser et mettre en œuvre d'autres façons de vivre ensemble.

Une politique intergénérationnelle s'adresse à toutes les générations sur un principe de réciprocité. Les incidences d'une approche intergénérationnelle sur notre activité, nos projets sont multiples : projet de société, urbanisme, habitat, logement, image sociale de soi, articulation des générations, famille, accès aux biens et services...

Le problème vient souvent du fait que nos sociétés sont très monétarisées, professionnalisées et que la contribution des aînés s'apprécie entre autres en termes de services rendus en tant que bénévoles, de temps passé à garder des enfants... Il faut donc inventer de nouveaux systèmes d'échange, dont la valeur n'est pas monétaire mais traduit une utilité. Il pourrait s'agir d'une banque des temps pour contractualiser les échanges de services réciproques, de réseaux d'échanges de services à l'image des « systèmes d'échanges locaux ». Il faudra supprimer des obstacles légaux pour faciliter ces échanges de services, imaginer des lieux de rencontres favorisant le brassage des générations et donc repenser l'espace public pour mettre en œuvre ces actions intergénérationnelles.

Les retraités aiment à jouer un rôle dans les solidarités (familiales, associatives, professionnelles). En plus, une activité physique ou intellectuelle, le maintien de liens affectifs et sociaux préviennent le vieillissement.

Focus : Plaisir de lire, plaisir de partager

« Lire et faire lire » est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, bibliothèques...). En cohérence avec le projet d'établissement et les pratiques pédagogiques, des bénévoles de plus de 50 ans offrent une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler leur goût de la lecture. Des séances de lecture sont ainsi organisées en petits groupes, une ou plusieurs fois par semaine, durant toute l'année scolaire, dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre les générations.

Focus : Les jardins partagés portent leurs fruits

« Nous vous mettons en relation avec une personne qui vous convient et dans un cadre que nous allons définir ensemble avec l'animatrice de l'association » explique Béatrice Blanchard, Directrice de l'Association du Centre Socio-culturel de l'Allée Verte. A Saint-Sébastien-sur-Loire, dans un esprit de partage, « Jardin'âges » a permis de rapprocher 20 personnes âgées et 20 jardiniers amateurs. « Jardin'âges » s'adresse à des personnes de plus de 60 ans ou aux personnes en perte d'autonomie recherchant de l'aide pour entretenir leur potager et /ou une partie du reste de leur jardin d'agrément, mises en relation avec un jardinier amateur. « Jardin'âge » devrait se constituer en association pour mieux porter les projets de foire aux plants, serre pédagogique, école de taille...La formule fait déjà école dans d'autres communes.

Les jeunes : une chance !

Un certain discours ambiant tend à désespérer de la jeunesse. Les jeunes sont le fruit de leur entourage mais ils ne sont pas des réceptacles passifs, innocents et impuissants. Ils assument une responsabilité partagée dans l'ambiance générale qu'ils contribuent selon les lieux et les moments à animer positivement ou à dégrader. Ni anges, ni démons, ni meilleurs, ni pires qu'avant, multiples, mouvants et complexes comme chacun d'entre nous : amplificateurs d'émotions et de sentiments, révélateurs de ce que nous avons été ou de ce que nous sommes devenus.

Quitter ses parents, entrer dans la vie active, construire son autonomie : par quels chemins les jeunes accèdent-ils à l'indépendance ? A quelles difficultés particulières ont-ils à faire face ? Quelle place la France leur fait-elle, comparativement à ses voisins européens ?

S'agit-il de répondre aux problèmes des jeunes (ou posés par eux) ou de considérer les jeunes comme une ressource, comme un capital sur lequel investir ? La jeunesse se retrouve aujourd'hui au cœur des problématiques qui irriguent la société toute entière et pèsent sur les perspectives d'évolution. Dans un contexte fortement marqué par la fragilité de la situation économique, l'efficacité du système éducatif et l'accessibilité du marché du travail aux nouveaux entrants représentent des enjeux cruciaux. Les performances de la France sont à cet égard moins satisfaisantes que celles d'autres pays. Le nombre d'élèves en difficulté y est relativement élevé, le caractère élitiste du système plus marqué et le chômage des jeunes important.

La question du déclassement inquiète une part grandissante des Français confrontés au constat de la panne de « l'ascenseur social ». Les jeunes générations, qui risqueraient de voir leurs chances de mobilité sociale ascendante compromises, sont également très concernés par l'avenir des systèmes de retraite. C'est là, en termes « d'équité générationnelle » que la question est posée, renvoyant à toute la thématique des solidarités intergénérationnelles. Formation, autonomisation, entrée dans la vie active, inscription dans une chaîne générationnelle... Le sujet des jeunes touche de larges secteurs des politiques publiques, au-delà de celles de la jeunesse.

Une société qui n'a pas de politique volontaire et solide de la jeunesse se condamne elle-même à en payer les conséquences par les souffrances qu'elle provoque et par les violences de ressentiment qu'elle engendre.

La plupart des jeunes d'aujourd'hui sont autant capables que leurs prédécesseurs de s'investir, de se mobiliser, de créer, d'inventer. Ce sont les jeunes d'hier qui sont responsables des conditions dans lesquelles les jeunes d'aujourd'hui vivent leur transformation en adultes. Parents, éducateurs, responsables politiques, institutionnels, associatifs doivent créer des situations et des structures qui donnent aux jeunes d'aujourd'hui la volonté de développer leurs compétences et leurs désirs.

De la citoyenneté à l'autonomie

Les difficultés de la jeunesse ne constituent pas un phénomène récent. Depuis les années 70, cet âge fragile est confronté à un marché du travail très dégradé, ce qui nourrit un sentiment de pessimisme, encore accru lors des périodes de récession économique.

Si la prolifération des dispositifs publics révèle en creux l'existence d'un fort devoir de sollicitation ressenti par le monde des adultes à l'égard d'individus perçus comme fragiles et vulnérables, on ne saurait négliger la forte demande de soutien dont font part les jeunes.

Comment pense-t-on l'autonomie, que ce soit via des politiques accompagnant la transition formation – emploi ? Dans quelle mesure favorise-t-on leur participation sociale ? A travers ces questionnements, ce sont finalement les problématiques de la citoyenneté des jeunes, leur reconnaissance et intégration qui sont en cause.

Il convient d'accroître l'autonomie et les opportunités des individus, pour leur donner des moyens de mener à bien leurs projets en recherchant une réponse individualisée à chaque cas et contractualisée. L'ensemble des dispositifs à destination des jeunes et leur mise en cohérence trouveront leur traduction par la création d'un fonds régional. Une dotation mutualisée permettrait de couvrir une durée d'études de trois à cinq ans. Elle ne concernerait pas que les seuls étudiants mais offrirait aussi une « seconde chance » aux salariés qui auraient quitté le système éducatif sans qualification reconnue et qui souhaiteraient entreprendre ou reprendre des études.

Focus : Qui sont les Passeurs de mémoire ?

Ce sont des jeunes en service civil volontaire, âgés de 18 à 25 ans et engagés sur une période de 6 ou 9 mois pour servir l'intérêt général sur le territoire français. Unis-Cité est convaincue que la mobilisation d'une jeunesse engagée en Service civique auprès de ses aînés est une solution innovante et efficace pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, contribuant ainsi à préserver leur autonomie. Les jeunes sont notamment missionnés auprès de maisons de retraite, foyers-logements, EHPAD, hôpitaux, centres sociaux, etc. afin de sortir les personnes âgées de leur isolement et de proposer des animations intergénérationnelles, telle que l'organisation d'une vaste collecte de mémoire. 400 jeunes engagés avec Unis-Cité ont déjà participé à ce programme national, à Nantes comme dans 18 villes en France. A Pornic, les témoignages permettront de tracer des circuits de randonnées. Ces jeunes ont été au contact de plus de 2000 personnes âgées et ont pour l'instant finalisé la rédaction de 200 témoignages de mémoires. Ils ont ainsi créé une bibliothèque virtuelle de mémoire. En savoir plus : www.passeursdememoire.fr

1.3 COMBATTRE TOUTES FORMES DE PRECARITE

1.3.1 Lutter contre la pauvreté : accompagner, mutualiser et coordonner

L'étude publiée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) sur les niveaux de vie en 2010 suggère que le nombre des pauvres en France devrait franchir en 2013 le seuil des 10 millions de personnes. Les fractures sociales amplifiées par la crise provoquent misère, désespérance et inégalités sociales. Il sera de plus en plus difficile pour les populations le plus défavorisées de faire face aux dépenses incontournables.

En 2007, près de 400 000 Ligériens vivaient sous le seuil de pauvreté (c'est-à-dire avec moins de 954 euros par mois). La région présente des disparités territoriales en matière de précarité. La majorité des ménages pauvres habitent dans les villes, mais c'est en milieu rural que le taux de pauvreté est le plus élevé, en lien avec le niveau des retraites.

Néanmoins, la région est moins touchée par la pauvreté que d'autres, notamment du fait de son tissu économique. Par ailleurs, elle est la région la moins inégalitaire en termes de différences de niveaux de vie. Elle fait partie de celles au sein desquelles la répartition entre l'espace urbain et l'espace rural est la plus équilibrée et où la population tire parti de la faiblesse toute relative du chômage, de la forte activité féminine et d'une moins mauvaise insertion des jeunes sur le marché du travail. Le Saumurois et la région nazairienne se caractérisent par une précarité plus marquée.

CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL DES PAYS DE LA LOIRE

Indicateur	Pays de la Loire	France métropolitaine
Population (en milliers, au 1 ^{er} janvier 2009)	3 538	62 474
Indice de vieillissement (nombre de 65 ans ou plus pour 100 moins de 20 ans, en 2007)	66,4	67,4
Population vivant dans les grands pôles urbains (en %, en 2008)	43,3	58,8
Part des ménages dont la personne de référence est employée ou ouvrier (en %, en 2007)	51,1	48
Niveau de vie médian par unité de consommation (en euros, en 2009)	18 668	19 074
Rapport interdécile des niveaux de vie (en 2009)	2,9	3,4
Taux de pauvreté (en %, en 2009)	11,2	13,5
Intensité de la pauvreté (en 2009)	16,8	19,1
Taux de chômage localisé (en %, au 2 ^e trimestre 2011)	7,8	9,1
Part des ménages logés en parc locatif social (en %, au 1 ^{er} janvier 2010)	13,6	16,8
Nombre de demandes DALO (droit au logement opposable) déposées (en moyenne par an, de 2008 à 2010)	2 393	n.d.

Sources : Insee, estimations de population 2009 - recensements de la population 2007 et 2008 - revenus disponibles localisés 2009 - taux de chômage localisés ; SoeS/Dreal, enquête parc locatif social 2010 - demandes DALO.

Avec 11,2% de la population appartenant à des ménages sous le seuil de pauvreté et un taux d'emploi plus élevé qu'ailleurs, la région connaît aussi l'un des deux plus faibles taux de chômage des régions françaises. Le taux d'emploi est cependant à nuancer par la nature des emplois auxquels il correspond : recours important au temps partiel (qui ne relève pas toujours du choix), à l'intérim et au CDD.

La hausse du chômage induite dans la région par la crise économique a notamment eu pour conséquence une augmentation du taux de pauvreté de 0,5 point entre 2008 et 2009 dans les Pays de la Loire, comme au niveau national. Les personnes aux revenus les plus faibles sont les premières touchées par la crise. En 2009, dans les Pays de la Loire, le niveau de vie des 10% les plus modestes baisse de 0,8% par rapport à 2008, alors qu'il n'avait pas cessé d'augmenter les années précédentes.

3 Proportion d'allocataires dépendants des prestations Pays de la Loire, France métropolitaine (2008)		4 Allocataires de minima sociaux Pays de la Loire, France métropolitaine (31/12/2008)		
	Proportion d'allocataires dépendants (en %)		Pays de la Loire	France métropolitaine
Loire-Atlantique	5,7	Revenu minimum d'insertion (RMI)	38 129	1 005 205
Maine-et-Loire	5,3	Alloc. adultes handicapés (AAH)	39 670	820 332
Mayenne	3,9	Alloc. solidarité spécifique (ASS)	11 532	299 755
Sarthe	5,6	Alloc. parent isolé (API)	7 106	171 938
Vendée	4,0	Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	4 667	97 000
Pays de la Loire	5,2	Allocation d'insertion (AI) ou Allocation temporaire d'attente (ATA)	1 021	24 023
France métropolitaine	6,7	Allocation veuvage (AV)	200	4 949
<i>Sources : Caf, Insee</i>		Sous-total	102 325	2 423 202
1. allocataires dont la part des prestations dans les ressources totales est supérieure à 75 %. Les prestations comprennent les minima sociaux (RMI, API, AAH), les prestations familiales et les aides au logement (ALF, ALS, APL)		% pop. de 20-64 ans	5,1 %	6,6 %
		Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et alloc. de solidarité aux personnes âgées (ASPA)	22 985	507 878
		Alloc. équivalent retraite - remplacement (AER)	5 300	67 090
		% pop. 60 ans et +	3,0 %	3,7 %
		Total	130 610	2 998 170
		% pop. totale	3,7 %	4,8 %
		<i>Sources : Drees, Insee</i>		

Avec 130 610 bénéficiaires de minima sociaux en 2008, on compte 5,2% des allocataires dépendants des prestations.

Les besoins spécifiques de l'enfance pauvre

En 2010, 71 300 enfants ligériens vivaient au sein d'une famille bénéficiaire du RSA. Plus de la moitié des 75 403 familles monoparentales avec enfants vivait sous le seuil de bas revenu. Il est évident que l'absence de revenus pour les familles engendre la rupture des liens sociaux, mais elle n'en est pas la cause unique. L'isolement, la perte de références, d'utilité sociale et le repli sur soi contribuent à leurs difficultés.

De multiples observations montrent que, dans ces conditions, l'enfant souffre de carences d'ordre affectif, relationnel, éducatif, culturel. Il manque de soin, d'attention et d'écoute. Peu de communication au sein de la famille rend l'accès à la parole de plus en plus difficile et peuvent surgir alors des troubles fonctionnels et relationnels, parfois d'ordre pathologique. La structuration de la personnalité est fortement perturbée et l'intégration dans les groupes sociaux pose problème dès le plus jeune âge.

La pauvreté des enfants, c'est d'abord la pauvreté des parents. Si la notion de pauvreté renvoie de prime abord à un aspect économique, il convient de le dépasser afin d'appréhender des situations complexes. Or les interventions multiples, avec leurs critères non unifiés, se croisent. L'emploi et la sécurité, considérés comme urgences prioritaires, mobilisent les moyens au détriment des actions à long terme qui concernent la petite enfance.

Les disparités entre territoires en matière de niveaux de vie appellent des actions localisées et ciblées, afin de réduire les écarts de niveau de vie. Au niveau régional, l'amélioration des conditions de vie des populations en situation de précarité et de pauvreté passe également par une plus ample coordination entre les différents acteurs au service des solidarités.

Faire savoir et rompre les solitudes des acteurs du terrain

En 2011 était signée la charte *Le Mans Solidaire* entre la municipalité, les différentes associations et structures luttant contre la pauvreté et la précarité sur l'agglomération mancelle. Cette démarche

fédère les acteurs au bénéfice des publics en difficulté et tisse du lien social pour élargir la palette des réponses possibles aux besoins des différents publics en matière de logement, d'emploi, d'aides matérielles, et de lutte contre l'isolement.

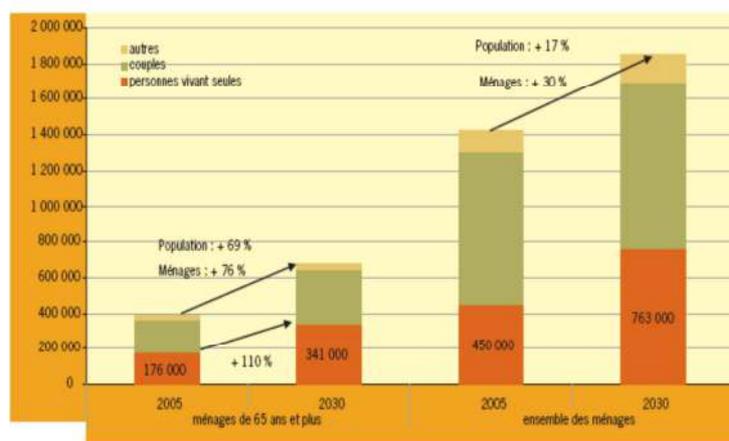
Un an plus tard, le forum *Le Mans solidaire* a mis en lumière les nombreuses initiatives pour remettre en selle et conseiller des personnes moralement, socialement, familialement cassées.

La prochaine étape consiste à promouvoir en Pays de la Loire cette dynamique entre les acteurs de terrain.

1.3.2 Lutter contre l'isolement face à l'augmentation du nombre de ménages seuls

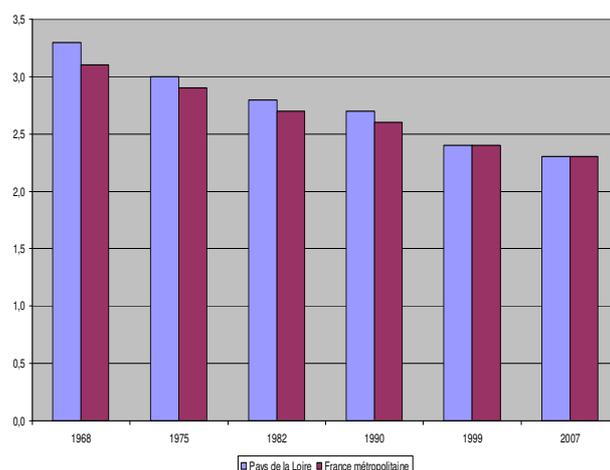
La Fondation de France, dans son rapport 2012, estime que 11 % de Français sont seuls, c'est-à-dire sans réseau de sociabilité. La réduction de la taille des ménages est une tendance longue observable tant au niveau national qu'au niveau local. Les ménages sont de plus en plus petits mais de plus en plus nombreux dans la région. Le nombre de personnes seules est inférieure à la moyenne nationale (31,7% en 2006 contre 33%) mais en augmentation depuis 1999 (+ 2,2%), notamment en ce qui concerne les seniors.

Nombre de ménages par mode de cohabitation en Pays de la Loire



Sources : Insee, enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006 et projections de ménages

Evolution de la taille moyenne des ménage



En 2006, chaque ménage compte en moyenne 2,31 personnes contre 2,43 en 1999. Près d'un logement sur trois est occupé par une personne seule. Par ailleurs toujours en 1999, 59 % des ménages vivent sans enfant, soit parce qu'ils n'en ont pas eu, soit parce que ceux-ci ont quitté le foyer. Cette évolution se retrouve sur l'ensemble de la France métropolitaine. Les villes-centres restent l'espace où la taille moyenne des ménages est la plus faible avec 2,01 personnes, à Nantes 1,7. C'est dans la banlieue que la baisse de la taille des ménages est la plus marquée dans la période récente avec -0,19 personne. En périurbain, on est en moyenne à 2,62 personnes/ménage. L'écart entre les villes-centres et le périurbain est le même qu'en 1999.

1.3.3 Faire reculer le mal-être : alcoolisation, addictions et suicide

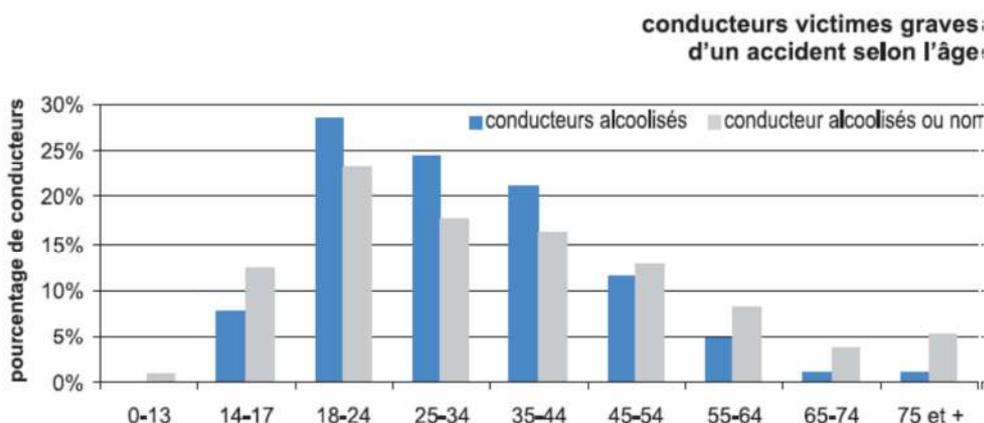
Faire reculer le mal-être nécessite la compréhension de phénomènes tels que l'alcoolisation, les addictions et le nombre de suicides qui sont particulièrement sensibles dans notre région.

Alcoolisation des jeunes

Le baromètre santé des jeunes de l'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire permet de comparer les évolutions de consommation d'alcool des jeunes de 15 à 25 ans.

La consommation régulière d'alcool est stable entre 2005 et 2010, mais les consommations massives (consommation ponctuelle de quantités importantes) et les ivresses sont en augmentation chez les 15-25 ans. Les consommations bihebdomadaires sont stables mais supérieures de 5 points à la moyenne nationale depuis 10 ans (aujourd'hui 20% contre 15%). Les ivresses - au moins 3 fois dans l'année - concernent quasiment un jeune ligérien sur trois (9 points au-dessus de la moyenne nationale). Les consommations ponctuelles massives d'alcool sont en très forte augmentation chez les 15-25 ans. L'écart se creuse de plus en plus ; ces ivresses concernent presque un tiers des jeunes interrogés.

L'écart observé entre les chiffres régionaux et nationaux pour la fréquence observée de deux consommations par semaine (20% contre 15%), se retrouve pour les ivresses répétées (31% contre 22%) et les épisodes mensuels d'alcoolisation massive (35% contre 26%).



Les 18-44 ans, représentent entre un quart et un tiers des conducteurs alcoolisés victimes d'un accident grave.

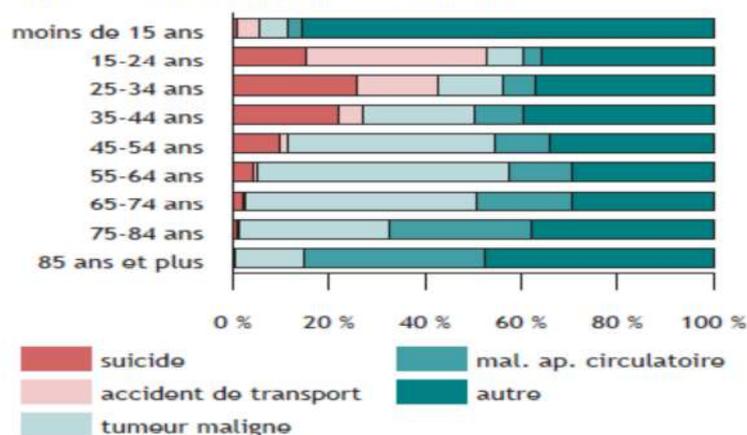
Le problème est moins une régularisation ou une routinisation des consommations que l'augmentation des ivresses massives, autrement dit des consommations importantes sur des temps relativement courts.

Des initiatives existent pour contribuer à la diminution de l'alcoolisation excessive des jeunes. Ainsi la ville de Nantes a-t-elle créé en 2008 un plan d'actions. Des questionnaires distribués auprès des jeunes traduisent « une prise de conscience des dangers liés à la consommation d'alcool ». Deux arrêtés municipaux ont été pris pour " limiter la consommation excessive d'alcool sur la voie publique ». La mairie de Nantes envisage de réaliser un clip vidéo sur les dangers de l'hyper-alcoolisation. Un appel à projet va être lancé pour inviter les jeunes à mettre eux-mêmes leur idée en images. Un article du journal 20 minutes, dans l'édition du 3 octobre 2011, précise le dispositif qui complète le " Plan alcool " dont les veilleurs de nuit sont un maillon essentiel. Equipe mobile de prévention et de réduction des risques, elle a vocation non pas au jugement moral, mais plutôt à introduire un questionnement sur la place du produit dans la façon des jeunes de faire la fête. Des dépliants sont distribués aux jeunes rencontrés.

Comprendre et prévenir le phénomène de suicide en Pays de la Loire

Le suicide a causé 706 décès en 2009 en Pays de la Loire. Depuis le milieu des années 1980, le taux régional de mortalité par suicide diminue. Toutefois, il est relativement stable pour les personnes d'âge intermédiaire.

Figure 3
Part des principales causes de décès selon l'âge
Pays de la Loire (moyenne 2007-2009)



Source : Inserm CépiDc - Exploitation ORS

Nombre de suicides par an selon la classe d'âge (moyenne 2007-2009)	France métropolitaine	Pays de la Loire
<15 ans	28	2
15-24 ans	519	28
25-34 ans	1039	71
35-44 ans	1895	146
45-54 ans	2246	155
55-64 ans	1664	120
65-74 ans	1101	77
75-84 ans	1219	82
85 ans et plus	580	33
Total	10291	714

Les ¾ des suicides concernent les hommes. Sur la période 2007-2009, un suicide sur cinq concerne la tranche 35-44 ans, de même pour la tranche 45-54 ans. Entre 25 et 34 ans, compte tenu de l'état de santé de cette tranche d'âge, la proportion de suicides parmi les causes de décès est la plus importante. Dans cette tranche d'âge, le suicide est la cause de plus d'un décès sur quatre.

Dans tous les départements des Pays de la Loire (sauf en Vendée), la mortalité par suicide a diminué entre 1991 et 2007, chez les hommes (- 1% par an en moyenne), et de façon encore plus sensible chez les femmes (-2,2% par an), suivant ainsi la tendance nationale. Certaines professions, comme les agriculteurs, sont plus touchées.

Le suicide est certes d'abord un fait intime, qui rend difficile une approche "objective".

Les statistiques régionales sont supérieures à la moyenne nationale de longue date.

Les Pays de la Loire se placent au 6^{ème} rang des régions les plus touchées par le suicide sur la période 2006-2008, pour les hommes comme pour les femmes. Le nombre de suicides fait partie de la trentaine de critères de lien social choisis par l'Observatoire de l'intelligence et du dialogue social en 2010 pour classer les régions françaises.

Face à cette "particularité" régionale, aucune étude approfondie, qualitative n'a pu être recensée en région, pour accompagner celles menées par l'observatoire régional de la santé et qui permettrait une meilleure approche du phénomène.

2 VIVRE AU CŒUR D'UN CENTRE DE VIE

La démarche sur les nouveaux indicateurs de richesse conduite récemment par la Région témoigne de l'importance des solidarités, des liens intergénérationnels et de temps retrouvé. Elle nous renseigne sur les déterminants de la qualité de vie des habitants des Pays de la Loire, qui mettaient notamment en évidence le rythme de vie, l'accès aux soins et à la santé, le logement, les mobilités, la proximité des services, les loisirs et le sport, la qualité de l'alimentation, la communication, les échanges. La proximité domicile – travail, le temps disponible et les relations entre générations sont des richesses non comptabilisées. Ils estiment que leur qualité de vie a décliné mais qu'elle doit être préservée.

Dans sa démarche prospective « *Bâtir avec et pour les hommes la réussite de l'Ouest* » publié en 2003, le CESER faisait de l'harmonisation des temps un élément clé de la dynamique sociétale. L'accroissement du temps libre, l'allongement de l'espérance de vie, l'accélération des cadences et des horaires contraints, la transition d'une société du travail vers une société des activités... changent nos rapports au temps. Alors, que faire pour que les Ligériens gagnent ce temps supplémentaire ?

La question des rythmes de vie pose celle du développement du territoire, de l'équilibre subtil entre sa cohésion interne et son attractivité. En conclusion de son étude publiée en 2009 sur « les ressources des territoires », le CESER retenait quelques pistes qui demeurent d'actualité pour gagner le pari du maillage métropole / villes moyennes / territoires ruraux. La première, la diversification de l'économie, industrielle, tertiaire, résidentielle, passe par le rapprochement et la mise en réseau des acteurs de la recherche, du développement, de la formation. La seconde vise à réduire le temps subi du fait des transports. La troisième veut moderniser et faciliter l'accès aux services de base. L'effort stratégique doit toujours être ciblé sur les jeunes, pour leur assurer une offre d'éducation et de formation, fondamentaux de l'avenir, ainsi qu'un logement et des services au quotidien.

« *Il n'existe pas de territoire sans emploi* » rappelait Louis-Marie Rivière, Président du Conseil de développement du Pays d'Angers Loire-Métropole lors des troisièmes rencontres entre le CESER et les Conseils de développement des Pays de la Loire le 4 juillet 2012. « *Le territoire ne doit pas être uniquement une circonscription administrative, mais un projet porté par les habitants.* » Ainsi, dans une commune de 6000 habitants près d'Angers, une association composée essentiellement de retraités met-elle en place des parrainages pour l'emploi des jeunes. Il faut aussi anticiper, par exemple en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, impliquer tous les acteurs publics et privés pour « *instituer un dialogue territorial au niveau de l'emploi* ».

Dans son ouvrage « La nouvelle économie des territoires », le géographe Jean Ollivro dessine un monde dans lequel le périmètre de vie des gens se restreint du fait de l'augmentation du coût de l'énergie. Des populations de plus en plus libres dans les usages numériques sont de plus en plus contraintes dans leurs déplacements quotidiens. Il en appelle à retrouver l'harmonie entre les hommes et leur territoire, à mieux en connaître l'environnement, les hommes, le tissu associatif pour en valoriser les richesses. Comment donner corps à cette idée de fertiliser les territoires, d'irriguer l'environnement social de services à la personne ?

L'objectif demeure que le Ligérien de demain trouve un logement proche de son emploi, de haute qualité environnementale, situé dans un environnement agréable et à proximité d'un bassin ou centre de vie où il accède rapidement à tous les services dont il a besoin : santé, école, loisirs..., qu'ils relèvent de l'initiative privée ou de l'action menée par les collectivités locales ou de la responsabilité des services publics. L'enjeu premier de l'étalement urbain est le choix du logement et du cadre de vie.

Les « centres de vie » doivent favoriser un accès de proximité et notamment à la santé, mais aussi le développement de services (transport à la carte, animation extrascolaire...) et métiers d'intérêt

collectif. Les nouvelles technologies offrent des opportunités considérables pour limiter les déplacements de personnes (télé-services) comme des marchandises (transfert de données). Les systèmes d'information géographique (SIG) permettent d'aménager et de construire des habitations en intégrant l'accès piétonnier aux écoles, services administratifs et commerciaux...

Penser local, agir global

Avec les lois de décentralisation et les nouvelles dispositions relatives à l'intercommunalité, on assiste à une recomposition en profondeur des territoires de l'action publique et à la montée en puissance de la question territoriale dans le champ des politiques d'action sociale.

La géographie humaine s'est sensiblement modifiée. L'opposition ville / campagne devient obsolète. La part de la population urbaine dans la société française est aujourd'hui supérieure à 75%. L'étalement urbain, la périurbanisation, la rurbanisation s'accompagnent de mobilités qui transforment les rapports entre l'espace, la distance et l'identité des territoires.

La territorialisation des politiques interroge aussi directement le rôle et la place des différents acteurs locaux. Comment se repérer dans le partage des différents niveaux de compétence et d'intervention publiques ? A qui s'adresser ? Quels sont les enjeux et le sens de la notion même de « territorialisation des politiques » ? S'agit-il d'aller vers plus de proximité, de coordonner de façon optimale l'action publique, d'agir localement et de façon transversale ? Quels modes d'articulation entre le pouvoir local et le niveau central ? Va-t-on vers plus de cohérence territoriale ? Y a-t-il empilement, complémentarité, concurrence, opacité ? Quel est, en définitive, le système d'acteurs qui se dessine ?

2.1 UN LOGEMENT DE QUALITE POUR TOUS, UN HABITAT CHOISI

Ces cinquante dernières années, la répartition spatiale des activités (emplois, logements, commerces, services, loisirs...) a profité du développement des transports. Les déplacements ont enregistré de grandes modifications en termes de commodité, entraînant transhumances et mobilités.

En Pays de la Loire, la ville déborde de plus en plus sur la campagne titrait un dossier de l'INSEE d'octobre 2010. L'urbanisation s'intensifie toujours plus loin des villes et du littoral, dans l'espace rural, sous la pression croissante des prix du foncier. L'habitat se déplace vers les zones périurbaines. L'emploi tertiaire se concentre dans les grandes villes. Il en résulte aujourd'hui un allongement des distances notamment domicile – travail.

Des dynamiques contradictoires jouent sur l'évolution des déménagements : multiplication des étapes de la vie familiale, rêve de la maison individuelle, modification de la taille des ménages, instabilité des trajectoires professionnelles... Ces mobilités bousculent les repères identitaires, l'enracinement. L'ancestrale opposition ville-campagne s'efface. L'étalement urbain, la rurbanisation, l'accélération de l'artificialisation des sols en sont les illustrations : entre 2000 et 2006, sur 82 000 hectares consommés en France, 10 000 l'ont été en Pays de la Loire (cf étude Corine Land Cover).

Dans notre région, l'équilibre territorial autour de la métropole nantaise est relayé par des villes moyennes bien reliées entre elles. Mais il semble céder la place à un axe structuré allant d'Ancenis à Saint-Nazaire, jusqu'à la façade atlantique, au détriment du reste du territoire.

Certains territoires et populations se retrouvent aussi dans des situations plus préoccupantes : territoires en déshérence, situés en périphérie ou en limite des départements, espaces ruraux de transition ou populations « assignées à résidence » du fait de l'âge ou de la pauvreté.

Le CESER traitera la problématique foncière à la fois à l'échelle régionale mais aussi sur le cas particulier du littoral à l'échelle de la façade atlantique de la Bretagne à l'Aquitaine. Au regard des évolutions à venir, notamment démographiques, il convient d'anticiper de nouvelles mutations et de se préparer à répondre aux besoins en logements et en activités tout en maintenant un aménagement harmonieux et cohérent. Dans quelle mesure pouvons-nous réduire l'impact foncier des activités et de l'habitat en Pays de la Loire tout en maintenant le développement et l'attractivité de la région ?

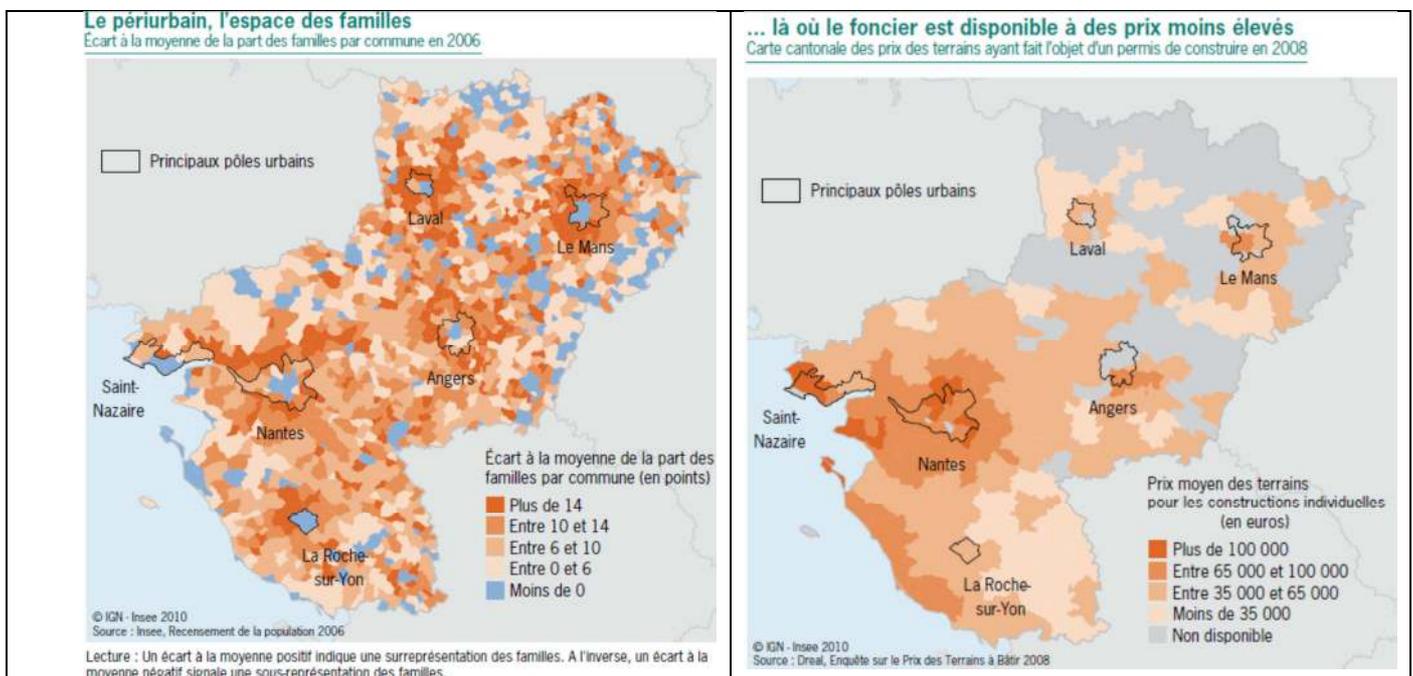
2.1.1 L'habitat en mouvement

L'habitat va certainement poursuivre ces mouvements compte tenu des évolutions démographiques. Les nouveaux besoins qui apparaissent doivent être l'occasion de préserver, voire de repenser la qualité de notre habitat. Cela impose également de réfléchir aux besoins d'organisation des territoires et de leurs impacts en termes d'aménagement : quelles infrastructures de transports, près de quels bassins de vie, etc...

Focus : Quels choix d'urbanisme pour demain?

Il y a 50 ans, on développait des cités qu'on rase aujourd'hui. Comment élaborer des exercices de planification territoriale tenant compte de l'organisation des activités commerciales, de services, de déplacement, de notre autonomie énergétique et alimentaire ? Comment (ré)intégrer notre appareil commercial dans le projet urbain au-delà de la simple opposition centre-périphérie et de la segmentation des espaces ? Faut-il renforcer les métropoles ? les villes moyennes ? parier sur la multipolarité ?

Les familles ligériennes recherchent du foncier plus accessible financièrement, quitte à rallonger leurs trajets domicile travail. Toutefois, ce mouvement n'a pas la même intensité en Mayenne qu'en Loire-Atlantique ou en Vendée, particulièrement attractives.



La carte des mouvements de la population se superpose largement à celle des prix des terrains à bâtir. En suivant la carte dessinée par le marché du foncier, les migrations résidentielles conduisent souvent à une logique de ségrégation socio-spatiale.

Le prix est plus élevé dans les grandes aires urbaines et particulièrement dans celles en forte croissance. La densité de la population et/ou sa croissance démographique font monter les prix, ainsi que la proximité avec le centre de l'aire urbaine. De ce fait, un terrain situé là où la densité de population est de 500 habitants au km² est 55% plus cher qu'un terrain dans une aire urbaine deux fois moins dense.

L'enquête sur le prix des terrains à bâtir (source Service de l'Observation et des Statistiques, 2008) permet de classer en quatre groupes les 100 aires urbaines françaises où le prix moyen est le plus élevé.

Les villes des Pays de la Loire ne figurent pas dans les groupes 1 et 2, à l'exception de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, mais dans les groupes 3 et 4.

- 1^{er} groupe (m² atteint ou dépasse 200 €) : Montpellier, Paris, Toulon, Marseille, Strasbourg, etc...
- 2^e groupe (m² se situe entre 150 et 200 €) : Avignon, Lyon, Lille, Béziers, Colmar, Bayonne, Thonon-les-Bains, Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Mulhouse, etc...
- 3^e groupe (m² est compris entre 100 et 150 €) : Annecy, Nantes, Nice, Reims, Dinard, La Rochelle, Les Sables-d'Olonne, Vannes, Saint-Nazaire, Dijon, Lorient, Bordeaux, Rennes, etc...
- 4^e groupe (m² entre 50 et 100€) : Challans, Brest, Angers, Clisson, Cholet, Les Herbiers, Le Mans, La Roche-sur-Yon, Laval, etc...

Douze chefs-lieux et villes littorales de notre région figurent dans ce classement, mais le prix du foncier demeure relativement modéré par rapport aux prix de l'hexagone.

Dans la région des Pays de la Loire, le coût moyen des parcelles ayant fait l'objet d'une autorisation de construire en 2008 est de 57 500 €. Ce montant est inférieur de 16 % au coût moyen constaté au niveau national. Entre 2007 et 2008, le budget destiné à l'achat du terrain a néanmoins augmenté de 8 % en Pays de la Loire (et de 21 % en 2 ans) contre 4 % au niveau national (14 % en 2 ans).

En lien avec les évolutions du tissu productif, la répartition de la population selon la catégorie socio-professionnelle a beaucoup changé : le nombre d'ouvriers a reculé quand les cadres ont gagné en importance. Alors qu'en 1982, 100 000 cadres résidaient dans la région des Pays de la Loire, on en dénombrait 166 000 en 2006. Si ce chiffre témoigne d'un grand dynamisme de la région, dont la capacité d'attraction est forte, il pèse en retour sur les évolutions des prix du marché immobilier.

Par ailleurs, la préférence des Ligériens pour la propriété en logement individuel et les phénomènes de décohabitation, le vieillissement (seule dimension démographique dont on puisse postuler qu'elle est inéluctable) posent, à terme, la question d'une offre de logements répondant à la demande des ménages âgés (adaptation des logements au vieillissement, logements spacieux) et des ménages plus jeunes, et plus modestes (concurrence sur le marché). Ces tendances concourent à l'étalement urbain, les périphéries concentrant la croissance, au détriment des villes-centres et des agglomérations.

Entre la nécessaire préservation du « libre » choix et l'excès de l'artificialisation des sols

La région est marquée par une majorité de propriétaires (63,3% en Pays de la Loire contre 57% au niveau national) habitant une maison individuelle (72,3%). Ceci n'est pas sans conséquence car la surface consommée pour la construction de logements individuels est huit fois plus importante que pour le collectif (985 m² contre 126 m² en 2008).

7. Le logement des ménages

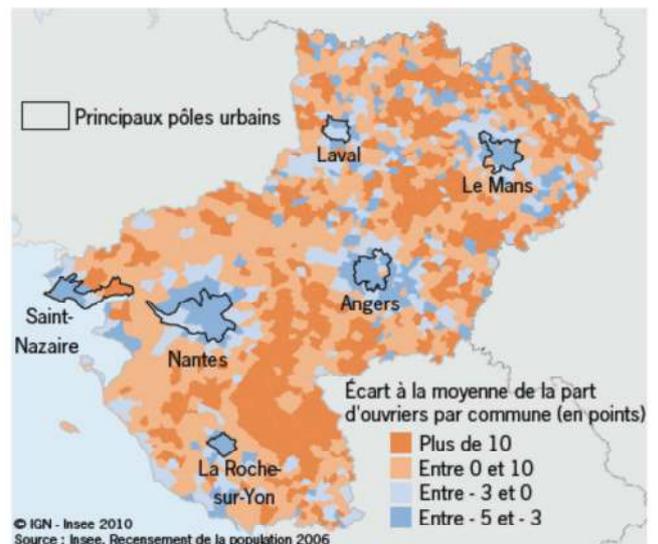
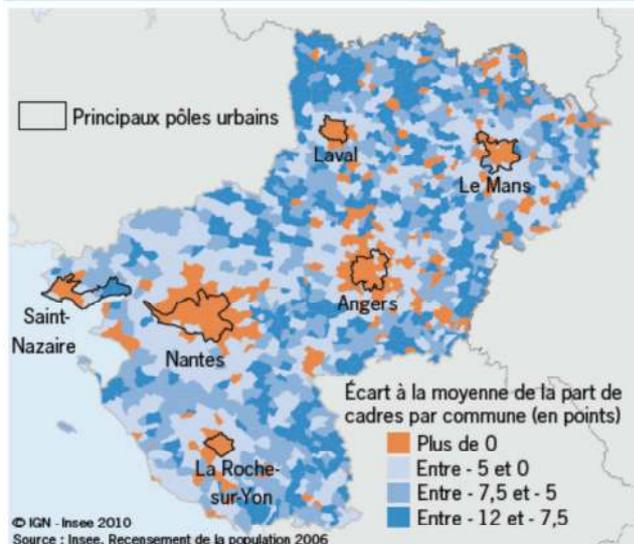
Départements	Part des ménages (%)		Nombre moyen de		Part des ménages comptant (%)			
	propriétaires de leur résidence principale	habitant une maison	pièces par logement	pièces par personne	une personne seule	deux personnes	3 ou 4 personnes	5 personnes ou plus
44 Loire-Atlantique	62,5	64,4	4,1	1,8	33,3	32,7	27,1	6,9
49 Maine-et-Loire	58,7	70,0	4,3	1,8	31,9	33,6	26,7	7,7
53 Mayenne	63,7	79,7	4,4	1,9	30,8	35,3	26,1	7,8
72 Sarthe	62,8	74,2	4,2	1,8	31,8	35,1	26,7	6,4
85 Vendée	71,4	87,0	4,4	1,9	28,7	37,5	27,6	6,2
Pays de la Loire	63,3	72,4	4,2	1,8	31,7	34,3	27,0	7,0

Source : Insee - RP 2006.

Le besoin de construction de logements est d'autant plus élevé que cette évolution de la population est accompagnée d'une augmentation du phénomène de décohabitation. Au cours de la dernière décennie, 247 500 logements nouveaux ont été construits dans la région, soit 16 % du parc existant en 1999 ou encore une construction pour environ 12 habitants. Il s'agit d'une progression annuelle régionale de 1,4 % contre 1 % au niveau national, qui est plus particulièrement marquée en Loire-Atlantique et Vendée.

Les cadres en ville, les ouvriers à la campagne

Écart à la moyenne par commune de la part de cadres et d'ouvriers en 2006



Lecture : Un écart à la moyenne positif indique une surreprésentation de la présence de cadres ou d'ouvriers. À l'inverse, un écart à la moyenne négatif pointe une sous-représentation de la part de cadres ou d'ouvriers.

La présence des ouvriers est surtout marquée dans les espaces ruraux, et, dans une moindre mesure, dans les couronnes périurbaines ; ils sont en revanche sous-représentés dans les pôles urbains.

Dans le cadre d'une réflexion "Contexte urbanisme 2050", la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire) rappelle que comme dans la majorité des régions françaises, la croissance de l'espace péri-urbain est marquée par un premier pic entre 1975 et 1982, puis un second entre 1999 et 2006. Sur la période 1999-2006, la croissance de la population ligérienne est ainsi supérieure à 1 % dans le rural et proche de 2 % dans le péri-urbain contre environ 0,5 % dans les villes-centres et les banlieues. Mais l'un des faits majeurs des années 2009 et 2010 réside dans la relocalisation de la croissance du parc au sein des principales aires urbaines et la nette décélération en périphérie et en dehors des aires urbaines.

Le dynamisme de croissance de population engendre également des besoins de locaux nouveaux pour l'activité de la population (la région dispose du taux d'emploi le plus élevé de France) comme pour les loisirs, mais également en termes d'infrastructures de transport. Sur les deux dernières décennies, la surface des locaux construits dans la région représente environ 10 % de la production nationale alors que le poids démographique de la région est de 5,6 %. Concernant les infrastructures de transport, la région possède un bon maillage routier avec une concentration supérieure à son poids démographique (6,8 % du réseau autoroutier et 7,1 % du réseau communal).

Une densification à relativiser

Cette dynamique s'accompagne d'une évolution de la structure urbaine de la région jusque-là caractérisée par une répartition équilibrée entre la capitale régionale et les autres principaux pôles urbains Angers et Le Mans et dans une moindre mesure La Roche-sur-Yon et Laval).

L'agglomération nantaise se renforce nettement sur son axe ligérien (Ancenis – Saint-Nazaire) et jusqu'à la façade atlantique (côte urbanisée de part et d'autre de l'estuaire de la Loire). L'INSEE projette 150 000 habitants en plus sur l'agglomération Nantes Saint-Nazaire d'ici à 2030. A l'inverse par exemple, l'agglomération du Mans régresse en poids relatif.

La densification qu'engendre la croissance démographique doit être relativisée. L'attractivité de la région a un rôle éminent dans cette croissance, surtout en Loire-Atlantique et en Vendée, plus particulièrement dans l'espace péri-urbain et de façon notoire dans le rural (+ 1,3% de croissance entre 1999 et 2006 contre + 0,2% entre 1982 et 1999).

Cette attractivité de type métropolitain est certes intense mais récente, et concerne les actifs de plus de trente ans, qui se concentrent dans les départements de Loire-Atlantique et de Vendée.

Focus : «BIMBY» contre « NIMBY »

Traduit de l'anglais « Build in My Back Yard » en « construire au fond de mon jardin », le projet de recherche BIMBY vise à limiter l'étalement urbain en intervenant au sein des tissus pavillonnaires existants, qui représentent la grande majorité des surfaces urbanisées en France. Le principe consiste à diviser les parcelles existantes pour optimiser le potentiel foncier avec plusieurs scénarii : diviser le terrain et construire une maison neuve plus fonctionnelle pour y habiter, vendre son ancien logement, vendre une partie du terrain.... Le Conseil général de la Vendée accompagne les communes candidates. A l'inverse, « Not In My Back Yard », signifie « pas dans mon arrière-cour ». Le terme est utilisé péjorativement pour décrire l'opposition des résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances. Le « NIMBY » représente une forme habituelle d'opposition des intérêts particuliers à l'intérêt général, de façon à empêcher tout projet de développement, quel qu'en soit l'objectif. Comment y faire face ?

2.1.2 Un logement de qualité accessible et abordable

La question du logement a une portée hautement symbolique car elle est liée au vivre ensemble. L'important est d'être logé dans de bonnes conditions, dans un espace salubre adapté à la taille de la famille et autant que possible dans un environnement agréable.

A certains égards, le slogan du « tous propriétaires » relève de l'utopie. On ne peut pas contester la forte aspiration des habitants à devenir propriétaires de leur logement, d'autant plus que ce dernier représente un capital retraite. Il faut donc laisser la liberté à chacun et permettre le choix de devenir ou non propriétaire de son logement. Mais la question centrale est celle des conditions économiques. Il faut que les accédants soient informés des risques liés à une accession à la propriété, en considérant par exemple les conséquences dramatiques de la crise des « subprimes » aux Etats-Unis, en Espagne ou en Irlande.

Si, pour les foyers modestes, acheter son appartement HLM peut paraître attractif en raison d'un coût assez bas, il convient d'appeler leur attention sur les taxes foncières, l'entretien collectif de la propriété et du bâti, qui viendra minorer le bénéfice escompté par les propriétaires. De même, un bien mal entretenu est fortement dévalué à la revente.

Pour accompagner et sécuriser l'accèsion à la propriété, il importe donc de développer des études préventives sur l'évolution des charges financières, les coûts d'entretien et les perspectives de revente en cas d'incident.

De la mixité à la diversité

Le principe de mixité (sociale, économique, ethnique...) est un concept flou qui appelle quelque prudence. La mise en œuvre de ce principe peut engendrer des effets pervers. Le refus d'attribution d'un logement à un candidat pourrait s'effectuer au nom de la mixité et ainsi renforcer l'exclusion.

L'idée de diversité semble préférable, puisqu'appuyée sur la nécessité d'organiser l'espace urbain. La diversité vise les formes variées d'habitation urbaine, les manières d'habiter et de vivre, le commerce, des emplois variés – ou les statuts, locataires et accédants. Elle a vocation à déterminer une occupation de l'espace en gérant des différences, productrices de richesses.

La mixité sociale dans ce qu'elle suggère de volonté d'intégration et d'homogénéisation, est basée sur une utopie. On ne peut corriger qu'à la marge certains déséquilibres. Les raisons tiennent au fait que le choix du lieu de vie des personnes est appuyé sur des nécessités : demeurer près de son lieu de travail, d'une école pour les enfants, des avantages délivrés par la municipalité... Le choix n'est pas seulement celui d'un logement, mais celui d'un environnement compris dans ses aspects objectifs et subjectifs.

Se préparer à satisfaire une demande croissante

La demande de logements va rester durablement élevée pour des raisons démographiques. A l'horizon 2030, le nombre de ménages pourrait s'accroître de près d'un quart par rapport à aujourd'hui. Ce phénomène est inéluctable car il sera en partie lié au vieillissement de la population : les personnes âgées cohabitent avec un nombre de personnes en moyenne plus faible que les personnes plus jeunes (qui ont des enfants à charge) de sorte que le vieillissement de la population devrait accroître la proportion de ménages de petite taille. A titre d'illustration, la proportion de personnes vivant seules, égale à 12% selon le recensement de 1999, pourrait atteindre 17% en 2030. La taille des ménages diminue notamment suite à l'éclatement de la cellule familiale et au veuvage et se traduit par un accroissement de la demande de logement.

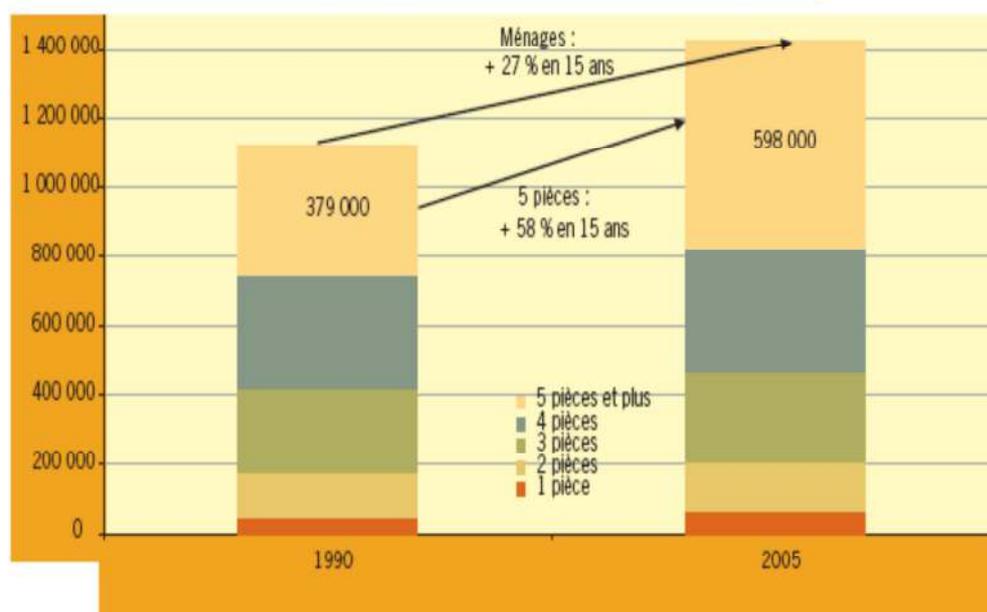
Les familles monoparentales

Le divorce ou la séparation entraîne une réelle perturbation dans le parcours résidentiel classique. On observe, au moment de la séparation, un retour vers le secteur locatif, notamment vers le locatif social, après la vente d'un logement acheté à crédit. C'est ce qui explique des taux élevés de locataires HLM parmi les femmes seules ayant à charge un ou plusieurs enfants (46% des femmes séparées âgées de 30 à 40 ans élevant seules un enfant).

On retrouve ces différences au niveau des enfants : parmi les enfants issus de familles monoparentales à la suite d'une séparation, 27% ont des parents propriétaires de leur logement contre 62% des enfants vivant dans une famille nucléaire. 63% habitent dans un appartement alors qu'ils ne sont que 31% dans une famille comprenant les deux parents.

Dans le même temps, et ce n'est pas le moindre des paradoxes avec un prix du foncier à la hausse, la taille des logements (surface, nombre de pièces) est appelée à augmenter, en dépit de la baisse du nombre de personnes plus jeunes : en effet lorsque les enfants quittent la maison, les parents déménagent rarement à cette occasion pour un logement plus petit. Les ménages âgés habitent des logements en moyenne plus spacieux que les autres ménages. Bien que la taille moyenne des ménages diminue, l'essentiel de la hausse du nombre de logements depuis 1990 concerne les logements de 5 pièces ou plus.

Nombre de résidences principales selon le nombre de pièces



Sources : Insee, RP 1990 et enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2006

La maison individuelle en question

Les aspirations à devenir propriétaire, et plus particulièrement à devenir propriétaire d'une maison individuelle restent fortes.

Parmi les 30-49 ans, c'est-à-dire aux âges où les intentions de mobilité sont encore fortes et où la question du choix entre appartement et maison se pose véritablement, la moitié des locataires, y compris en mobilité professionnelle, souhaitent devenir propriétaires, alors qu'un peu plus d'un propriétaire sur dix seulement envisage de devenir locataire.

Ceux qui résident en appartement aimeraient pour près de 60% d'entre eux habiter en maison individuelle, alors que ceux qui vivent en maison ne sont que 10% à envisager d'emménager dans un appartement.

Accroître d'un quart le parc de logements ne peut de toute façon s'opérer qu'en densifiant des espaces déjà construits ou en affectant à un usage résidentiel des espaces jusqu'alors dévolus à un autre usage, qu'il soit agricole, industriel ou récréatif, ou encore par toute combinaison de ces deux approches. Se pose dès lors un dilemme pour les politiques publiques car si les ménages sont demandeurs d'espace, d'habitat individuel et de faible densité, l'étalement urbain pourrait être préjudiciable au développement durable en accroissant la part des déplacements réalisés en automobile au détriment des transports en commun.

Par ailleurs, l'accèsion à la propriété suppose des familles stables et solvables, susceptibles d'obtenir un crédit. Or l'accès au logement est devenu difficile, en particulier du fait du nombre de séparations. En effet, face aux aléas liés à l'instabilité du couple, à la précarité de l'emploi, à l'apparition d'un handicap ou d'une incapacité, qui jalonnent de plus en plus fréquemment la trajectoire des individus ou d'un membre de leur entourage, l'offre de logement basée uniquement sur l'accèsion à la propriété s'avère désormais trop limitée. Elle s'appuie sur un modèle unique, alors que la diversité des parcours familiaux s'accompagne d'une demande de logement plus diversifiée et surtout nécessite une grande fluidité du marché, en particulier avec l'existence d'un parc locatif substantiel.

Le rapport du CESER « Les ressources de cohésion sociale, « *aller au-devant des plus démunis* » soulignait que le problème résulte d'une offre d'habitat inaccessible aux ménages à revenus modestes. S'adapter aux besoins, c'est d'abord modifier l'offre en privilégiant les aides à la pierre pour les constructions à loyer très faible et trouver des solutions pour ceux qui ne peuvent être ni propriétaires ni locataires. Il faut développer le logement accompagné (social ou médical : présence ponctuelle d'un infirmier, d'une assistante sociale, d'un travailleur social ou d'une conseillère en économie sociale et familiale) en créant des résidences sociales au sein desquelles les locataires peuvent bénéficier d'un logement autonome, abordable (loyer où tout est compris).

Pour permettre d'élargir l'offre existante et remettre sur le marché des biens aujourd'hui vides, il est nécessaire de mobiliser plus activement le parc privé à vocation sociale en soutenant l'intermédiation locative et les dispositifs de baux glissants, en développant davantage la garantie des risques locatifs et en soutenant la création de sociétés immobilières de type associatif à vocation sociale.

Un autre levier consiste à rénover des logements insalubres, mal isolés, mal chauffés grâce aux programmes d'amélioration de l'habitat. Ces réhabilitations peuvent conduire malheureusement à de nouvelles formes d'exclusion suite à l'augmentation des loyers, les habitants étant alors dans l'obligation de partir.

Enfin, il convient d'expérimenter des formes d'habitat groupé coopératif, qui intègre des clauses anti-spéculatives. Les coopérateurs ne sont ni locataires, ni propriétaires, mais détenteurs de parts sociales dans la coopérative. Sur le long terme, les ménages à faibles ressources qui veulent accéder au logement ne subissent pas les augmentations des coûts du marché.

Habitat choisi ou habitat subi ?

En 2010, un locataire du parc privé sur cinq dépense plus de 40 % de ses revenus pour se loger. La part du logement dans les revenus a peu augmenté ces dernières années, mais la hausse est plus sensible pour les ménages modestes et les locataires du parc privé. La situation est critique pour les personnes âgées ayant une petite retraite. En incapacité de payer leurs dépenses relatives au logement, elles sont relogées dans des appartements plus petits voire parfois des centres d'hébergement.

Autre signal de détresse : celui des gens qui sont en cessation d'activité après avoir connu le chômage. Alors que le niveau de vie baisse ou stagne pour toutes les catégories de population sauf pour les plus aisées et un taux de pauvreté de 14,1% (enquête INSEE 2010) et qu'il faut également s'attendre à une baisse des niveaux de retraites dans les années qui viennent, il sera de plus en plus difficile pour les personnes les moins favorisées, et notamment celles en situation d'exclusion, de faire face aux dépenses de logement.

Un objectif : mieux vivre ensemble

Si la maison est désirée, la commune et la mobilité sont des variables plus ou moins choisies. Les habitants s'acclimatent à cette vie, mais ce n'est pas le lieu de leur résidence qui s'adapte à eux. Paradoxalement, cette situation poussée à l'extrême voit des communes dont la population augmente

mais qui perdent vie. Les habitants n'ont pas d'histoire ni de projets communs. Les familles nouvelles résidentes tendent à se replier sur elles-mêmes au sein de leur maison. Le couple, socle de ce jeu architectural et social, peut s'ancrer, mais au regard des mouvements sociétaux actuels, il arrive que sa dissolution relationnelle ou économique (avec le départ des enfants, le divorce, la perte d'emploi...) fragilise l'édifice sur lequel il s'est construit : la maison. Les résonances économiques risquent alors de devenir dramatiques.

Les politiques publiques qui favorisent le développement résidentiel, doivent prendre en compte les incidences environnementales, urbaines et sociales de ce modèle. Un habitat agréable est indispensable à l'équilibre et à l'épanouissement de ses occupants. C'est aussi l'espace de vie au sein duquel se tissent nos relations sociales.

Alors que la taille des ménages ne cesse de diminuer (un ménage = 1,7 personnes à Nantes, un ménage = 2,7 personnes en dehors de l'aire urbaine), il faut concilier cette aspiration à l'autonomie personnelle (parfois source d'isolement), avec la vie collective, en créant de nouveaux espaces de convivialité, espaces verts, jardins, agoras, en développant des lieux neutres de services en commun (laverie, local tondeuse...) qui favorisent la rencontre des habitants. Il faut prendre en compte les nouveaux modes de travail comme le télétravail, l'activité d'auto-entrepreneur. Ils peuvent nécessiter de disposer d'une surface complémentaire.

Il faut prévoir également dès la conception ou lors de la réhabilitation l'adaptation des logements aux besoins spécifiques du moment mais aussi aux besoins de demain facilitant ainsi le maintien à domicile, (cf pré-câblage pour motoriser les ouvrants, largeur des accès ...).

La dimension esthétique est également essentielle : celle du logement, de sa surface comme de ses équipements, mais aussi celle de l'espace public, du quartier, de la ville.

Revitaliser le centre bourg, c'est le densifier faire le lien avec les pôles d'équipements, écoles, restaurant scolaire, salles de sports et loisirs, médiathèque... D'un point de vue technique, il faut s'intéresser non seulement à la consommation énergétique (réglementation thermique 2012), mais aussi à la qualité phonique.

Le logement des personnes âgées

Parce qu'au terme de la prochaine décennie, la population comptera 30% de personnes âgées de plus de 60 ans, se pose d'une manière aiguë la question du logement pour cette tranche d'âge où peut commencer à devenir sensible une perte d'autonomie.

S'il faut encourager les dispositifs favorisant aussi longtemps que possible le maintien à domicile - c'est le choix largement majoritaire des personnes vieillissantes -, il ne faut pas méconnaître qu'ils ont aussi un coût pour la collectivité.

De la même façon, il ne faut pas négliger le fait que certaines personnes font le choix, avant même que ne surviennent la perte d'autonomie ou l'entrée dans le "grand âge", de rejoindre des structures dédiées pour des raisons de "rassurance", pour le souci d'intégrer un "collectif" adapté

L'approche "intergénérationnelle" en matière de logement, si elle a le vent en poupe, si elle permet parfois le "lien" qui supplée au "soin", ou le retarde, si, à ce titre, elle doit être encouragée, n'est pas forcément la panacée. Christine CLERC, fondatrice des "Babayagas" de Montreuil (93) le reconnaît, qui invite à considérer et prendre en compte qu'il existe des "rapports au temps, à l'espace, à la lumière, au silence" spécifiques aux personnes âgées.

Diversifier la palette de l'offre de logements adaptés aux souhaits et aux besoins des personnes vieillissantes, veiller aux "passerelles" possibles entre chacun des dispositifs, renforcer les services susceptibles d'intervenir complémentaires, c'est un enjeu majeur du "vivre ensemble" dont doivent s'emparer plus que jamais l'ARS, les Conseils généraux et la Région. A titre indicatif, la Région a par exemple financé une partie de la rénovation d'un établissement Mutualité retraite à Vallet (44).

Focus : La mutualité retraite 44 et 85, une offre diversifiée et adaptée à chaque situation

Les services à domicile vont de l'aide à la recherche et à l'embauche d'un employé de maison, aux Services de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D), sans oublier les dépannages. Par ailleurs, des lieux relais viennent en appui du soutien à domicile. Ils distinguent le séjour temporaire (de 3 jours à 3 mois), les domiciles services intergénérationnels (bénéficiant d'un lieu de rencontre et de services) et les villages retraite. Enfin, des structures d'accueil et d'hébergement permanentes proposent des résidences de retraite (EHPAD) conventionnées avec le Conseil général et l'ARS, des logements foyers préservant l'indépendance, et les domiciles collectifs.

2.2 ASSURER L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE

Dans le détail des résultats du sondage IPSOS/CESER des Pays de la Loire réalisé en 2009, il ressort que la présence de services de proximité est d'autant plus importante que l'âge des personnes enquêtées et la taille d'agglomération sont élevés. Ainsi, les personnes âgées sont deux fois plus nombreuses à juger cette présence importante que les jeunes de moins de trente-cinq ans.

L'importance donnée à la proximité du lieu de travail varie quant à elle de manière inversement proportionnelle à la taille d'agglomération. Lorsqu'on demande aux Ligériens quels sont les services qui, dans la vie de tous les jours, font le plus défaut où ils habitent, ils citent en premier (27 %) les petits commerces et les activités culturelles et de loisirs.

Les autres services qui leur manquent le plus sont les services de santé (23 %) et les services à la petite enfance, devant les services publics de proximité (19 %). Les parcs et espaces, les services pour les personnes âgées (15 %) et les activités sportives suscitent quant à eux un manque moins important.

La loi sur le renouvellement urbain (dite SRU) du 13/12/2000 préconise une mixité des services, de l'habitat et de l'emploi pour limiter les déplacements. Il faut promouvoir une économie de voisinage autant en milieu urbain que rural. L'implantation efficace et utile des services devrait guider les politiques publiques, de sorte à limiter les déplacements subis.

2.2.1 Renforcer ou régénérer les territoires

La composante des services à la personne verra son importance augmenter, tant pour satisfaire la demande des actifs, que pour répondre aux aspirations des retraités et aux besoins des personnes âgées. Il s'agit de services de la vie quotidienne aux ménages et aux familles, de services aux personnes dépendantes (portage de repas, de médicaments, veilleurs du soir), de services d'intérêt collectif (lignes de transports courts, à la carte, systèmes de location...).

D'autres actions pourraient mobiliser les énergies locales, qu'il s'agisse de la culture (exposer les richesses entreposées dans les réserves des musées), du sport (formules tout au long de la vie), de l'éducation (soutien scolaire, animation extrascolaire...), de l'environnement (organisation du recyclage), etc... Ce marché doit se rapprocher de la demande. De jeunes actifs pourraient être les acteurs de ces services, ce qui suppose de trouver un financement et une aide à l'investissement.

La mission civique des services publics

Les services publics pourraient se voir confier la mission d'accompagner les jeunes volontaires, à prendre en charge ces initiatives. Cette démarche témoignerait que l'action publique peut s'investir dans les personnes, donnerait des idées à certains et mettrait le pied à l'étrier à des jeunes. Ce faisant, elle stimulerait la vitalité et la cohésion sociale...

Des services locaux « multifonctions » pourraient regrouper des services disséminés sur le territoire comme par exemple ceux concernant le logement, la vie associative, l'emploi-formation-insertion, Centre local d'information et de coordination (CLIC)...

La généralisation de l'e-administration nécessiterait une présence humaine qualifiée, notamment pour accompagner les publics en difficulté. Les habitants trouveraient facilement sur des plages horaires élargies la personne pouvant traiter leur demande, au moins au premier niveau, de questions portant sur plusieurs secteurs administratifs.

Pour assurer les missions de service public, les collectivités pourraient mutualiser l'offre de services et s'appuyer sur l'innovation sociale de proximité, à l'image des Pimms, points information médiation multiservices. Des structures ayant une mission de service public doivent « mutualiser » leurs moyens pour offrir des guichets communs dans les campagnes, sous l'égide de l'Etat. Ils bénéficieraient du soutien de la Caisse des dépôts et de l'Union nationale des Pimms.

Afin de faciliter le développement du télétravail en termes d'aménagement du territoire et de qualité de vie, les collectivités pourraient soutenir la construction de bureaux de voisinage ou télé-centres, reliés par des lignes à très haut débit et équipés d'outils de visioconférences...

Territoires en réseaux

Les nouvelles technologies et internet participent à des innovations sociales ouvertes en voie d'appropriation citoyenne. Les territoires se mettent en réseau grâce aux sites participatifs, à l'open data, au développement des logiciels libres, à la médiation numérique, aux pratiques collaboratives via les réseaux sociaux, aux espaces d'accès à internet ouverts dans les CAF, pôles emploi... L'innovation ouverte progresse dans les entreprises où elle stimule la créativité, dans les services où elle favorise l'implication des personnes, dans le tiers secteur où elle est facteur d'innovation sociale. L'action locale y trouve un nouvel espace des possibles.

Il importe d'assurer la desserte du numérique sur tout le territoire pour tous les usages afin de permettre à l'ensemble des acteurs (entreprises, particuliers, institutions...), de communiquer dans tous les domaines, et aussi d'innover (e-santé, e-formation,...).

2.2.2 L'enfance au cœur des politiques sociales

L'image d'une région où les enfants sont les bienvenus et où il est facile d'éduquer une famille est un atout. Une politique familiale doit accompagner une fécondité élevée. Une collectivité doit ainsi répondre à de multiples enjeux :

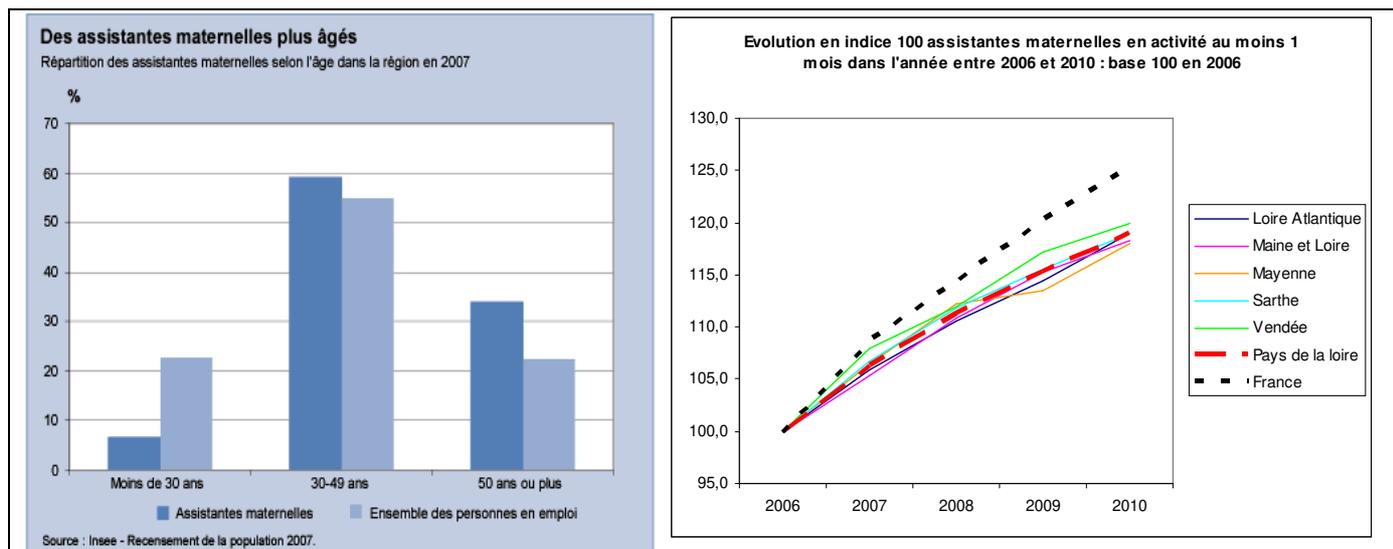
- maintenir une qualité de vie favorable pour les familles et leurs enfants afin de leur permettre de vivre dans de bonnes conditions. Cela demande d'agir conjointement sur les logements, les déplacements, les aménagements urbains et sur la qualité de l'accessibilité des services proposés,
- lutter contre les inégalités, ce qui suppose de promouvoir l'égalité des chances par l'accès des enfants à une offre éducative de qualité et de rechercher des solutions pour lever les freins à l'emploi des parents, et particulièrement des femmes,

- élargir l'offre d'accueil de la petite enfance, un puissant levier pour le développement, l'attractivité, la qualité de vie et la cohésion sociale d'un territoire,
- simplifier le parcours des familles avec la création d'un guichet unique de l'information et de l'inscription adossé aux nouveaux relais accueil de la petite enfance (RAM) dont les missions seraient élargies,
- faciliter l'accueil des familles en difficulté d'insertion sociale et professionnelle,
- conforter la qualité de l'accueil avec l'actualisation des projets éducatifs et sociaux et l'élaboration d'une charte de qualité de l'accueil.

Les services à la petite enfance demeurent donc une préoccupation forte des Ligériens du fait d'une natalité très élevée même si elle s'atténue dans notre région (45 962 naissances en 2010, 45 280 en 2011 (estimations)). Une majorité de jeunes enfants sont gardés par leurs parents, généralement leur mère. La priorité reste celle du développement qualitatif et quantitatif de l'ensemble des modes de garde déclarés, qu'ils soient individuels ou collectifs. L'important est de permettre la cohabitation des modes de garde, de laisser le choix aux parents pour concilier vie familiale, vie sociale et vie professionnelle, mais aussi de prendre en compte la diversité des besoins (horaires de travail atypiques, recherche d'emploi, suivi d'une formation...).

L'accueil des enfants de moins de 3 ans s'organise principalement entre les établissements d'accueil collectif et familial et les assistantes maternelles. Le secteur associatif est très impliqué et innovant comme en témoignent par exemple des dispositifs de garde itinérante en milieu rural, ou à horaires décalés. La préscolarisation des enfants à partir de 2 ans a chuté sans développement de solutions de gardes alternatives. La garde à domicile offre davantage de souplesse horaire mais n'est pas assortie d'une obligation de formation.

Selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) sur l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans, en 2009, les Pays de la Loire figurent parmi les régions les moins bien dotées en places d'accueil collectif. En contrepartie, la région est bien pourvue en nombre de places auprès des assistantes maternelles. C'est le cas notamment des départements de la Sarthe, de la Vendée et de la Mayenne qui comptent respectivement 72, 64 et 63 places chez les assistantes maternelles employées par des particuliers pour 100 enfants de moins de 3 ans. Le métier d'assistante maternelle attire presque exclusivement des femmes (99,5 %), dont près du tiers travaille à temps partiel.



59 % des assistantes maternelles sont âgées de 30 à 49 ans et 34 % de 50 ans ou plus. Il faut anticiper leurs départs massifs en retraite. Les jeunes sont moins bien représentées : 7 % des assistantes maternelles ont moins de 30 ans. Les emplois d'assistante maternelle sont globalement des emplois stables. Un peu plus des deux tiers des assistantes maternelles sont sous contrat à durée indéterminée.

D'une manière générale, elles sont peu qualifiées. En 2007, 44 % d'entre elles ne possédaient aucun diplôme ou disposaient des seuls Certificat d'études ou Diplôme national du Brevet. Pourtant, le métier se professionnalise : 39 % détiennent un CAP, BEP contre 35 % en 1999.

Par ailleurs, la législation (arrêté du 30 août 2006) relative aux assistantes maternelles a peu à peu évolué pour revaloriser leur statut afin de rendre plus attractive cette profession. Depuis le 1er janvier 2007, le statut impose 60 heures de formation et une journée « Premiers Secours » avant le premier accueil et 60 heures de formation dans les deux ans qui suivent le premier accueil, ainsi que l'obligation de se présenter à l'oral du module 1 du CAP Petite Enfance. Liées par leurs engagements professionnels, les assistantes maternelles poursuivent rarement leur formation continue.

Elles ont la volonté de se professionnaliser. Il est nécessaire de créer de l'emploi de qualité en accordant des qualifications et une valorisation des métiers à hauteur des responsabilités induites par l'accueil des enfants. Ceci implique le développement de formations destinées aux assistantes maternelles et aux auxiliaires parentales.

Les Relais parents-assistantes maternelles (Ram) pourraient organiser leur remplacement pendant leur formation. Par ailleurs, la responsabilité de la formation professionnelle étant confiée à la Région, cette dernière pourrait également assurer la formation initiale des assistantes maternelles. Cela ne ferait pas obstacle aux agréments ni aux contrôles exercés actuellement par les Conseils généraux et cela permettrait des passerelles avec les autres formations des métiers du sanitaire et du social.

Après 3 ans d'expérience, toute assistante maternelle peut effectuer une demande d'obtention du CAP petite enfance par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

2.2.3 Anticiper l'allongement de la vie par une politique des âges pour une société de tous les âges

Dans un rapport sur « L'allongement de la durée de la vie », le CESE appelait en 1999 à faire évoluer notre vision de la vieillesse en intégrant l'idée qu'une santé plus longue offre de formidables perspectives et à inventer un nouveau cycle de vie dans lequel chacun pourrait s'épanouir pour le plus grand bénéfice de la société. Il est important de peser l'usage des différents mots - seniors, dépendance – trop souvent connotés négativement. Il faut apprécier les besoins, le défaut ou la perte d'autonomie. L'âge n'empêche pas d'être actif dans la société et le vieillissement sera l'un des moteurs de l'économie de nos sociétés occidentales du XXIe siècle.

Le gérontopole des Pays de la Loire

L'ambition du gérontopole des Pays de la Loire est de favoriser et d'encourager l'innovation, la recherche et la formation afin d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Il existe deux autres gérontopoles en France spécialisés à Toulouse sur les maladies dégénératives et à Dijon sur la nutrition.

« Il faut faire évoluer les mentalités. Le système politico-médiatique aborde souvent la vieillesse du seul point de vue financier, via des débats sur le système de retraite ou la dépendance. Or cette dernière ne dure en moyenne que 18 mois alors que nous avons 20 ans de vie autonome en plus ! Cette

longévité est une chance pour les individus, mais aussi pour la société ... » déclare ainsi le professeur Gilles Berrut, Président de l'association ».

Le gérontopole travaille autour de quatre axes. Le premier concerne la recherche clinique et industrielle. Il s'agit par exemple d'encourager les partenariats entre entreprises et enseignement supérieur, de soutenir les études sur les facteurs de vieillissement, ou encore d'évaluer les nouvelles technologies liées à la domotique. Le second axe a trait à la formation des 25 000 professionnels de la filière médico-sociale régionale. Le troisième axe porte sur un diagnostic territorial qui associe les élus, les associations, les services d'aide à la personne et les professionnels de la santé d'une collectivité. Le quatrième vise à soutenir les entreprises locales dans toutes les branches d'activité.

L'évolution des dépenses au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) dépendra de ses modalités d'indexation. La question du financement de l'APA sera posée aux départements en « asphyxie budgétaire », qui attendent une juste compensation du financement.

Promouvoir les métiers liés à l'avancée en âge

Beaucoup de métiers veillent désormais à tenir compte des besoins des personnes âgées, pour aménager les espaces publics, les logements... mais aussi dans le domaine du design, du tourisme...

En matière de formations sanitaire et sociale, on constate une distorsion entre les besoins et la capacité des employeurs. La professionnalisation se développe à la demande des employeurs, des personnes âgées et des familles. Mais les moyens et les budgets ne progressent pas au rythme des qualifications. On diminue le nombre d'heures passées chez les personnes vieillissantes alors qu'elles sont de plus en plus nombreuses. Ainsi, faute de moyens, l'aide à domicile en milieu rural 72 a été obligée de se séparer du personnel expérimenté. La collectivité doit consacrer les moyens nécessaires pour assurer la dignité des conditions de vie des personnes âgées.

On constate le même effort de professionnalisation de la part des employeurs d'aides ménagères qui suivent des formations courtes (3 à 4 jours), pour mieux prendre en compte les individus (aidants et aidés), les tâches (via des études ergonomiques), le milieu et le matériel.

Diplômés en Pays de la Loire	1992	2000	2010
Aide médico psychologiques	162	137	405
Auxiliaire de vie sociale	117	154	241
Aides-soignants	907	886	1239
infirmiers	440	590	943

Ces métiers sont essentiellement féminins. Il s'agit de professions de maturité très demandées : sur 1400 places de formation d'aides-soignantes, 1000 sont pourvues par des demandeurs d'emploi en reconversion professionnelle.

Mais il y a beaucoup de temps partiel imposé et/ou choisi, donc beaucoup de travailleurs dont les revenus ne leur permettent pas d'habiter à proximité des lieux de résidence des personnes âgées installées sur le littoral par exemple. Cette question du niveau de vie de ces professionnels pose un problème territorial d'accès aux soins.

Une étude est en cours sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des métiers de la filière sanitaire et sociale dans les collectivités territoriales en Pays de la Loire.

Focus : Une licence dédiée aux problématiques intergénérationnelles

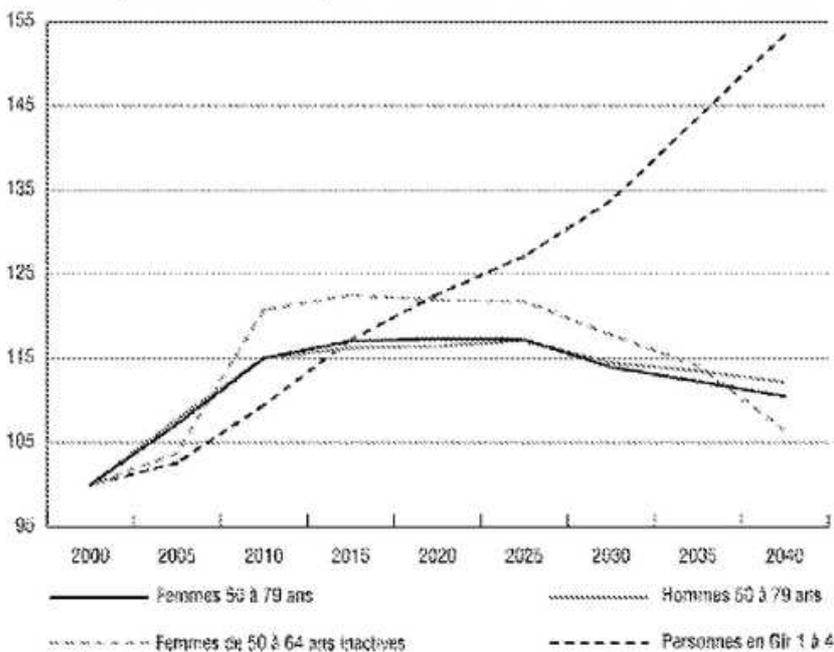
Le vieillissement de la population, les nouvelles formes familiales, la parentalité, l'éducation, l'insertion sociale et scolaire sont autant de problématiques complexes qui nécessitent d'être mieux appréhendées. Ces interrogations obligent à repenser les logiques d'intervention sociale, individuelle et collective, et de développer de nouvelles compétences. La Licence professionnelle intervention sociale spécialité famille, vieillissement et problématiques intergénérationnelles proposée par l'Université de Franche-Comté offre de nombreux débouchés professionnels : conseiller en gérontologie, animateur référent-famille, animateur auprès des personnes vieillissantes et âgées, conseiller social, profession de l'intervention sociale et culturelle, informateur social, médiateur familial, délégué à la tutelle, coordinateur de projets éducatifs, agent de développement territorial, médiateur local.

Aider les aidants

Le vieillissement de la population ligérienne sera un enjeu inéluctable, résultant de l'inadéquation du potentiel d'aidants par rapport au nombre de personnes âgées, dépendantes ou non, et.

Graphique 3

Évolution du nombre de personnes âgées dépendantes et du potentiel d'aidants (base 100 en 2000)



Sources : Insee, enquêtes HID 1998 et 1999, projections démographiques 2001 ; calculs Drees. Extrait de Bontout, Colin, Kerjosse, 2002.

Aujourd'hui la prise en charge de ces personnes relève à la fois de la solidarité familiale et de la solidarité collective, par le biais de prestations comme l'allocation personnalisée autonomie ou les prestations "soins" versées par la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) dans les EHPAD. Ces deux formes de solidarité évolueront à l'avenir. Le nombre d'aidants potentiels par personne âgée augmentera moins vite que le nombre de personnes âgées dépendantes.

Un statut de l'aidant pourrait favoriser le congé filial, offrir la possibilité d'un détachement temporaire rémunéré. Actuellement, l'aidant familial peut prendre un congé mais sans rémunération.

Aider mais aussi se préserver

Il conviendrait d'ouvrir des formations, des lieux de rencontres et d'échanges pour les « aidants », favoriser les mises en réseaux, proposer des formations. Les aidants familiaux, malgré tous les efforts déployés, peuvent être confrontés à des situations d'échec, avec des risques d'épuisement et d'isolement. Par la diffusion de « bonnes pratiques d'accompagnement », la formation des aidants permet aux proches d'acquérir les attitudes et les comportements adaptés aux situations quotidiennes.

Pour la personne malade, c'est aussi un gage de respect et de prise en compte de sa dignité. France Alzheimer propose une formation abordant l'ensemble des points sur lesquels baser ou renforcer l'accompagnement des personnes dépendantes mais aussi des aidants. Il s'agit de connaître la maladie, ses manifestations, son évolution, et d'installer une communication dans le couple aidant/aidé. L'aidant apprend également à se préserver. La formation d'une durée de 14 heures est composée de cinq modules, espacés dans le temps afin de favoriser l'appropriation des contenus. Cette formation est totalement gratuite.

Focus : Visiteurs du soir

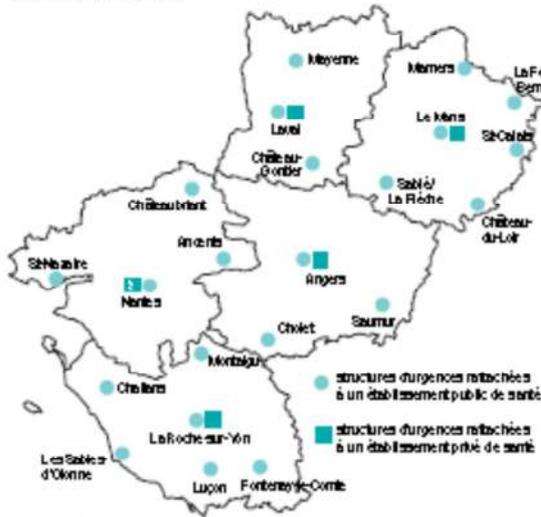
Sur le pays yonnais, l'association Les Visiteurs du soir propose un service itinérant de nuit d'aide à domicile pour les personnes âgées, handicapées ou malades. Ce service fonctionne 7 jours sur 7 de 20h à 6h du matin et permet aux personnes isolées et à leur famille d'être rassurées. Lors de leurs interventions, Les Visiteurs du soir aident les personnes dans leurs actes quotidiens, que ce soit pour se déshabiller, se coucher, changer de position, fermer les volets... L'entourage constate que les personnes sont plus tranquilles et moins fatiguées en journée grâce à ces visites. Ce projet a permis de recruter 5 personnes.

2.3 ASSURER LA CONTINUITE DE L'OFFRE DE SOINS ET ADAPTER LES FORMATIONS AUX EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES

Dans les années qui viennent, il faudra d'une part répondre aux besoins de santé croissants de la population en lien avec le vieillissement et les maladies chroniques, d'autre part, maintenir l'installation des médecins pour renouveler la génération de ceux qui partent en retraite.

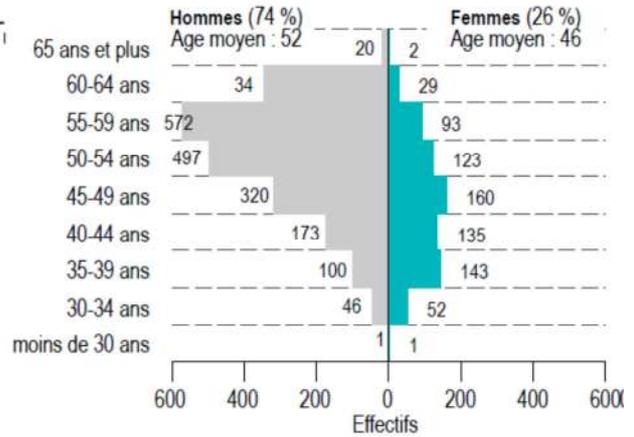
Le problème touche l'ensemble des professionnels impliqués dans les soins de premier recours : masseurs, kinés, infirmières... Dans la région, la densité de professionnels de la santé est inférieure de 11% à la moyenne nationale, avec une répartition très inégale, comme par exemple en Mayenne où la densité est inférieure de 39% à la moyenne nationale.

4 Structures d'urgences hospitalières
Pays de la Loire (2008)

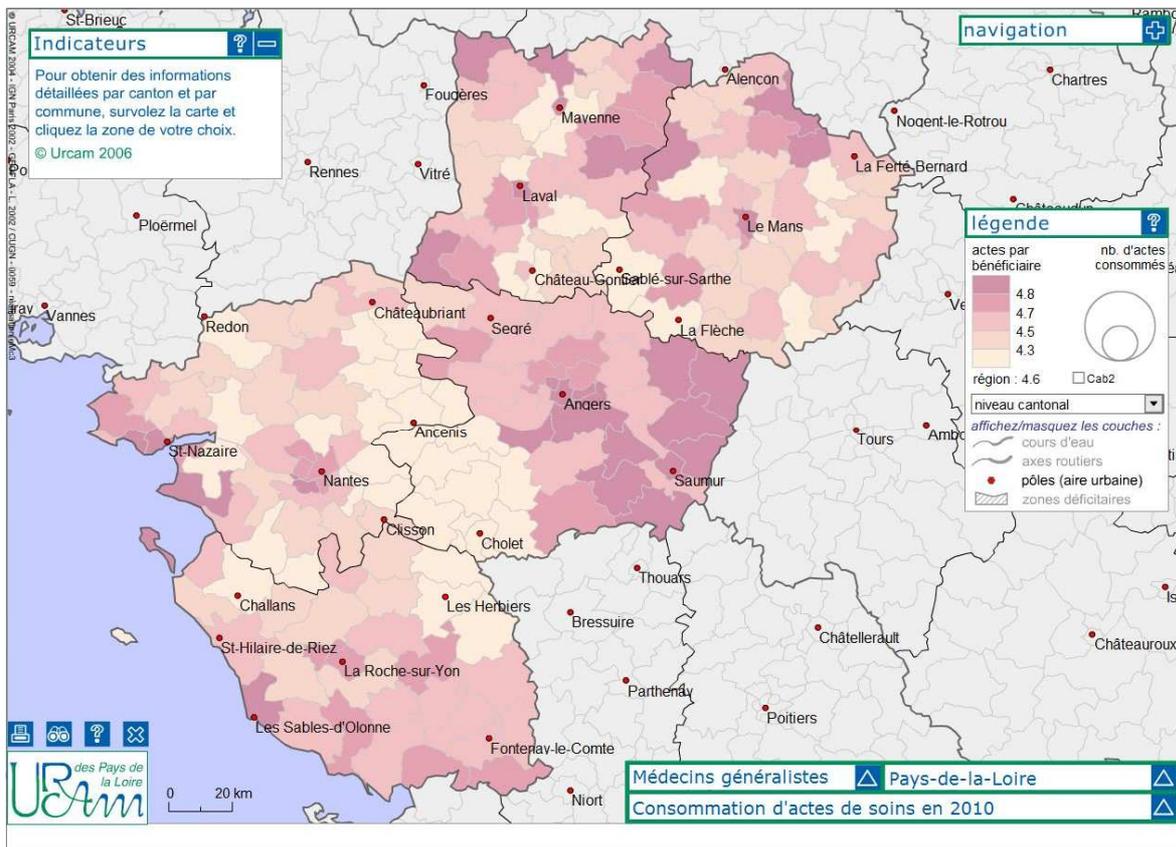


Source : SAE (Drees)

3 Répartition des médecins généralistes libéraux¹
par tranche d'âge et par sexe
Pays de la Loire (31/12/2008)



Source : Snir (Cnamts)
1. hors médecins à mode d'exercice particulier



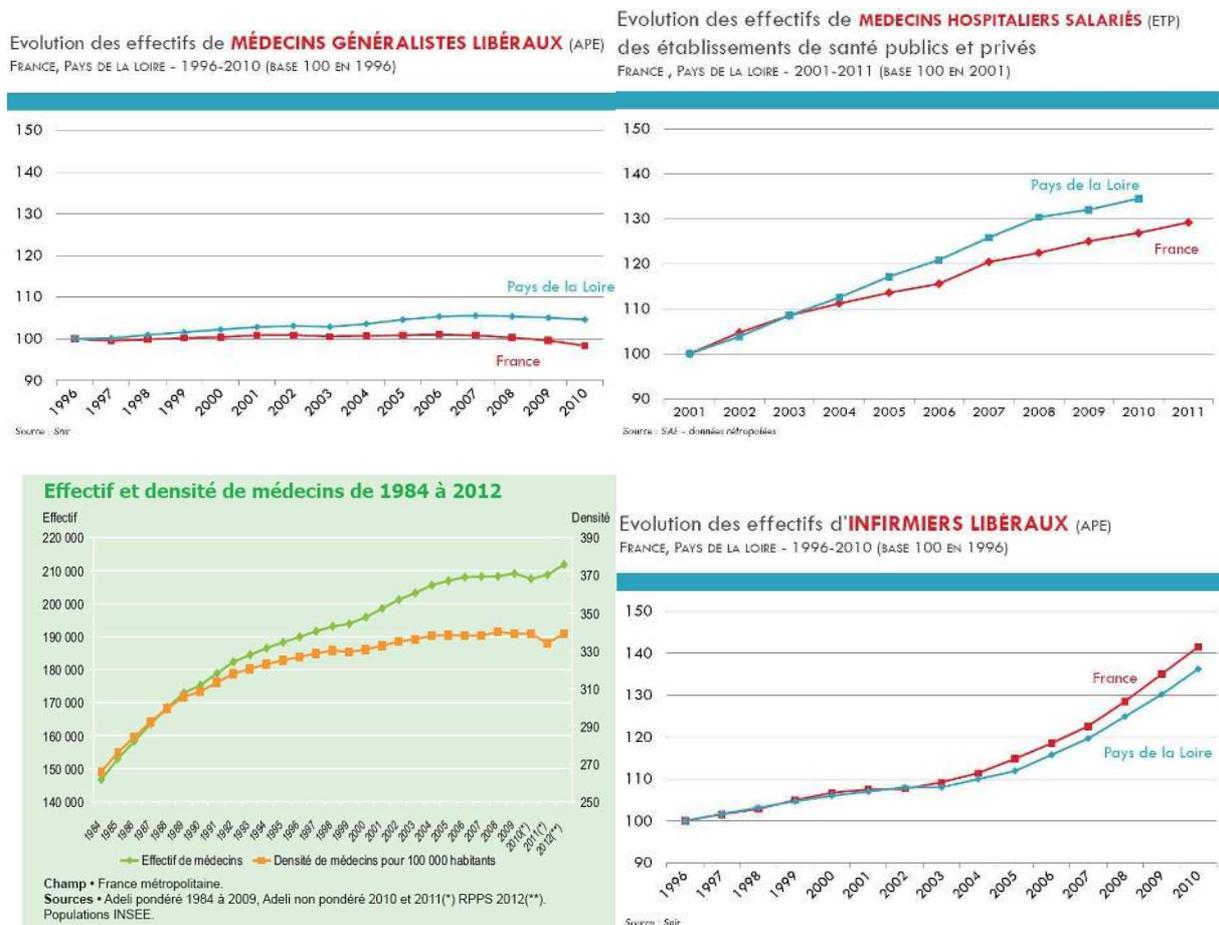
Des tensions sur l'offre de soins tant médicale que paramédicale pourraient apparaître d'ici à vingt ans, en zones rurales et périurbaines. Si les collectivités territoriales n'ont pas de compétences particulières sur l'organisation des soins, elles seront de plus en plus sollicitées pour résoudre les difficultés liées à la démographie médicale et à l'offre de soins.

2.3.1 Les perspectives en matière de démographie médicale et paramédicale

La région compte 9 900 médecins en activité, dont 5 500 exerçant à titre libéral, soit une densité de 285 médecins pour 100 000 habitants. Avec cette densité inférieure de 15% à la moyenne nationale, les Pays de la Loire occupent le 17^{ème} rang des régions françaises. La région occupe par ailleurs le 15^{ème} rang des régions françaises pour la médecine spécialisée avec 138 spécialistes pour 100 000 habitants (taux inférieur de 20% à la moyenne nationale).

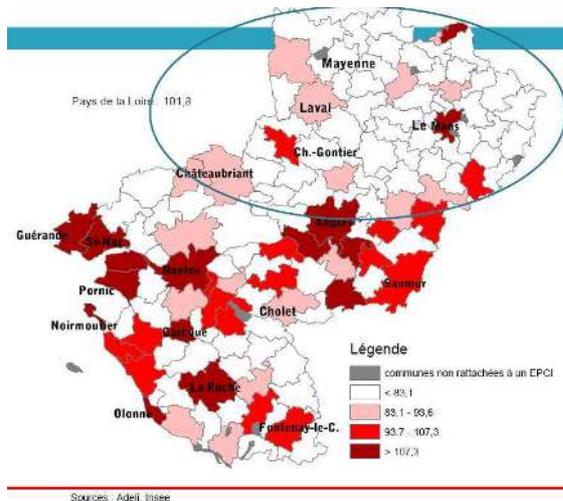
Le nombre de médecins continue d'augmenter. Les départs en retraite des médecins sont moins nombreux que prévu (source DREES, études et résultats n°796, mars 2012). Un quart des nouveaux inscrits au conseil de l'ordre des médecins ont obtenu un diplôme étranger, et parmi les inscrits de diplôme étranger, un sur deux est français.

Mais les médecins s'installent davantage à l'hôpital qu'en libéral. Comment peut-on amener les jeunes médecins à s'installer hors de l'hôpital ?

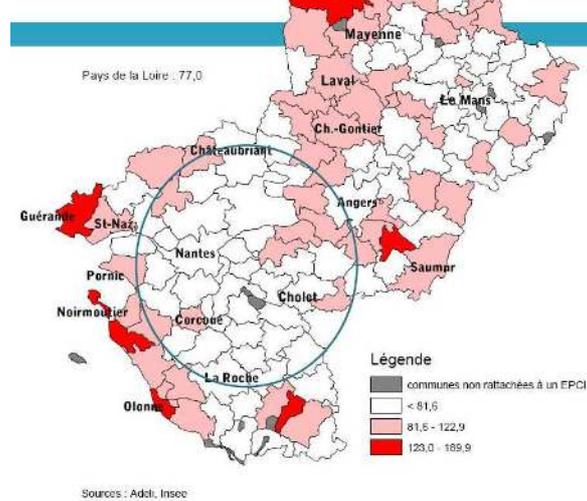


Les tensions sur le marché du travail s'accroissent, notamment pour les infirmiers, les sages-femmes et les aides-soignants. Le nombre de départs en retraite, avec des flux annuels de presque 4% des effectifs d'infirmiers (flux légèrement plus important pour les aides-soignants) sur la période 2011-2015, (contre 3% pour la période précédente 2006-2010), s'ajoute ainsi aux besoins de création de postes déjà importants.

Densité des médecins Généralistes libéraux
Pays de la Loire – 2010



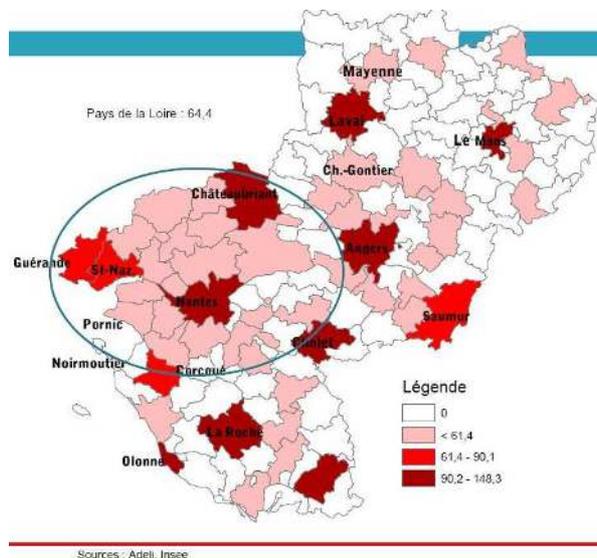
Densité d'infirmiers libéraux
Pays de la Loire - 2010



Les activités de soins hors établissements de soins sont partagées entre les infirmiers libéraux, les centres de soins infirmiers et les services de soins infirmiers à domicile. 15% des infirmiers exercent en libéral en France, moins de 10% en Pays de la Loire.

Le deuxième recours : désigne les spécialistes qui peuvent intervenir en ou hors établissements. Certains ont besoin d'un plateau technique plus ou moins important ce qui conditionne directement leur implantation dans un territoire. 40% des spécialistes libéraux des Pays de la Loire exercent une activité directement liée à l'hospitalisation (chirurgie, anesthésie-réanimation, neurochirurgie, ORL...).

Densité des médecins spécialistes libéraux
Pays de la Loire – 2010



L'évolution à la hausse des demandes et des besoins de soins d'une population vieillissante amplifie le creusement du déficit médical sur certains territoires infra-départementaux qui risque d'atteindre les villes non universitaires. Les territoires ruraux, éloignés d'un centre hospitalier universitaire, sont les premiers concernés. Pour certains d'entre eux, la question d'une pénurie de praticiens se posera à terme.

2.3.2 Organiser des territoires de santé

Des modifications profondes de notre système de soins sont nécessaires. Elles relèvent d'une politique publique de santé. Les simples mesures coercitives ou incitatives ne permettent pas d'inverser la tendance et ni de structurer l'offre de soins. Le regroupement des professionnels de santé est souhaité par l'ensemble des acteurs. Cela passe par la création de maisons de santé pluridisciplinaires, voire universitaire ou des pôles de santé ou autres formes de regroupement.

L'accès à la santé nécessite aussi un équipement des territoires de santé avec le déploiement d'infrastructures de communication électroniques, de réseaux à très haut débit permettant de développer l'usage des dossiers partagés, la télémédecine et les communications électroniques. L'accès à la santé justifie aussi que les collectivités s'intéressent au transport des personnes vers les structures de soin...

Ensuite, il s'agit de garantir les services minima par des leviers d'action qui restent à imaginer, de manière à favoriser le maintien de l'accès à la santé sur certains territoires assez défavorisés de la région. Des propositions méritent d'être étudiées : celles du Conseil régional de l'ordre des médecins des Pays de la Loire comme celles de médecins visant à faire renaître la médecine libérale.

Inciter au regroupement des professionnels de santé

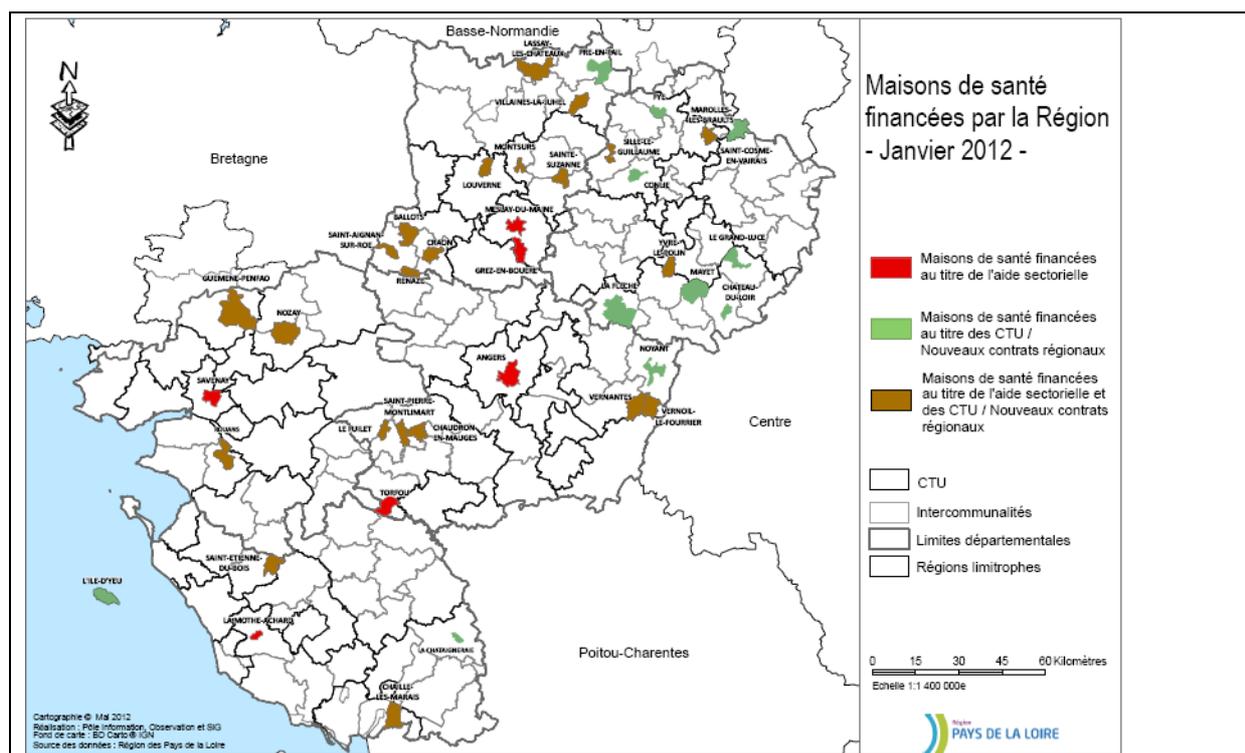
Si les maisons de santé pluridisciplinaires apparaissent comme une solution efficace mise en place avec les collectivités, d'autres remèdes sont appliqués ou pourraient l'être pour faciliter les regroupements des médecins en activité par des financements structurels tout comme les installations des jeunes médecins (10% des jeunes diplômés s'installent).

Il convient d'évaluer le modèle économique des maisons de santé, des centres de santé, voire d'autres formes de regroupements pour imaginer le mode d'exercice des professionnels de santé le plus pérenne.

Focus : *Les maisons pluridisciplinaires de santé*

Les collectivités locales et la Région favorisent l'installation de pôles santé, maisons de santé pluridisciplinaires, rassemblant des généralistes, des spécialistes, des infirmières, des kinésithérapeutes, etc.... Face aux difficultés rencontrées par le déficit de présence de professionnels de santé sur certains territoires, la Région a soutenu la création de maisons de santé afin de développer ou maintenir une offre de services à la population.

Les maisons de santé pluridisciplinaires représentaient en 2011 une autorisation d'engagement globale de 2,6 millions d'euros, qui a contribué à la création de neuf maisons de santé. Depuis décembre 2007, ce sont donc vingt-deux maisons de santé qui ont bénéficié des financements de la Région. Environ soixante projets sont en cours. 3,4 millions d'euros sont inscrits au budget primitif pour l'année 2012 (soit une aide pour 11 maisons de santé à raison de 300 000 € par projet).



Focus : L'offre de santé en Sud Vendée

Ces tensions sur l'offre de soins incitent au rapprochement tant des praticiens que des structures et ont favorisé le rapprochement public/privé dans le sud Vendée.

Le pôle santé de Fontenay-le-Comte est opérationnel depuis 2004, issu du rapprochement entre une clinique privée et le centre hospitalier. Mais avec 8 médecins pour 10 000 habitants et la disparition de spécialités, la désertification médicale reste au cœur des préoccupations du Pays Sud Vendée, regroupant 5 communautés de communes. « Dans le cadre des politiques régionales de développement initiées par les ARS, il existe une centralisation avec une optique départementale. Nous connaissons une difficulté plus importante, puisque nous sommes un territoire de frange. » explique Monsieur Naud, membre du Conseil de développement du Pays du Sud Vendée. La forte mobilisation et les partenariats entre professionnels et collectivité ont consisté à :

- réunir les médecins, porteurs des projets de santé,
- créer une maison médicale universitaire, projet porté par des médecins hospitaliers, car « la maison médicale universitaire permet à un jeune médecin d'y venir et d'assurer un service hospitalier à tiers temps ou à mi-temps dans les différentes spécialités et d'assurer des services de remplacement et d'astreinte. Petit à petit, aidés par des médecins référents et par des professeurs de la faculté, ils pourraient s'insérer dans le tissu local ».
- créer un cabinet multi-spécialistes à la clinique Sud-Vendée, pour que les généralistes soient épaulés par des spécialistes.

Focus : Médecins salariés

A La Ferté-Bernard, la mairie a créé un centre de santé en recrutant trois médecins (salariés) : 2 en septembre 2011 puis un 3^{ème} en octobre 2012. Depuis janvier 2010, les médecins généralistes de l'île d'Yeu sont regroupés au centre de santé de Port-Joinville. Au nombre de sept, quatre à temps plein, trois à temps partiel, ils sont salariés par l'hôpital local.

Focus : Contrats locaux de santé

Créés par la loi HPST du 21 juillet 2009, les contrats locaux de santé (CLS) ont pour principal objectif de lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé en soutenant la coordination des actions engagées sur un territoire donné (quartier, ville, intercommunalité...). Signé entre l'agence régionale de santé (ARS) et les collectivités volontaires, le CLS est la déclinaison, sur le terrain, du projet régional de santé (PRS) établi par l'ARS. Outil de coordination - Il peut s'appliquer à des thématiques très variées : « Santé et habitat », « santé mentale », « accès aux soins », vieillissement »...

Focus : Les propositions de médecins généralistes en faveur de la médecine générale

Publié simultanément sur 24 blogs de médecins généralistes début septembre 2012, ce document présente des propositions pour résoudre le problème des déserts médicaux et donner un nouvel élan à la médecine générale. Il est né de la révolte de jeunes médecins généralistes face à la proposition de mesures coercitives pour lutter contre les déserts médicaux. Une communauté informelle d'une vingtaine de médecins blogueurs s'est constituée et réfléchit depuis deux mois pour élaborer des propositions concrètes et constructives.

Leurs idées-forces :

Constructions dans les zones à problèmes de maisons de santé qui auraient des connexions fortes avec l'université, où exerceraient des étudiants en cours de formation ainsi que des chefs de clinique et des médecins généralistes dits seniors. L'intérêt de ces propositions réside dans le rapprochement de la faculté avec ses étudiants et des territoires éloignés des villes de formation. On peut penser que cela aidera les étudiants à se projeter dans ces zones et à s'y installer.

Ces médecins mettent aussi l'accent sur l'intérêt dans de telles structures d'un nouveau métier : agent de gestion et d'interfaçage que l'on pourrait aussi appeler « manager » dont le besoin est ressenti dans tous les regroupements importants de professionnels. C'est un cadre administratif qui entoure les professionnels et les aide à se recentrer sur le cœur de leur métier, le soin. Mais ces propositions s'inscrivent-elles dans un modèle économique viable ?

Focus : Refonte des modalités d'installation des médecins selon l'UFC Que choisir

L'UFC Que choisir a publié en octobre 2012 une étude qui met en exergue que la généralisation des dépassements d'honoraires des médecins entrave l'égal accès de tous aux soins et creuse dangereusement la fracture sanitaire. Pour UFC que choisir, guérir ce mal passe par une refonte des modalités visant l'installation des médecins.

Le diagnostic et l'avis de l'UFC Que choisir :

Les politiques d'incitation (primes à l'installation, -rémunérations complémentaires) ont fait la preuve de leur inefficacité et aggravé le trou de la Sécu sans pour autant accroître l'offre médicale.

Une autre politique est possible : elle passe par la **limitation de l'installation de nouveaux médecins dans les zones « surdotées »**, ce qui permettrait de combler progressivement les zones « sous-dotées ». Ainsi, là où il y a déjà trop de praticiens, un nouveau venu ne pourrait se faire conventionner par l'assurance maladie qu'à condition de renoncer à pratiquer des dépassements d'honoraires.

Parallèlement, les aides publiques accordées actuellement aux médecins, sous la forme d'une prise en charge de leurs cotisations sociales (2 milliards d'euros par an), doivent être conditionnées au service public rendu. Si leur maintien est justifié dans les déserts médicaux, leur réduction l'est tout autant là où l'offre de médecins est excédentaire.

En complément, l'UFC Que Choisir demande au gouvernement d'initier un réexamen de la rémunération des actes médicaux, à la hausse comme à la baisse, auquel tous les payeurs (assurance maladie, organismes complémentaires et usagers) devront être associés. C'est la seule réponse durable aux dépassements d'honoraires. En attendant, il est urgent d'aboutir à leur plafonnement, qui ne devrait pas excéder 40 % du tarif de l'assurance maladie, c'est-à-dire le plafond moyen de prise en charge par les complémentaires santé.

Repères : la liberté d'installation en Europe :

- Autriche : pour être conventionnés, les médecins doivent répondre aux annonces émises par l'assurance maladie, pour la plupart des reprises de cabinet, ce qui permet à l'assurance maladie autrichienne d'émettre des offres là où des médecins manquent.

- En Angleterre, les médecins concluent un contrat avec le National Health Service (85% des médecins), défini en fonction des besoins de la démographie médicale

- En Belgique : restriction du nombre de médecins conventionnés et ajustement du numérus clausus.

- En Hollande, les décisions d'installation peuvent être confiées aux collectivités locales. Les médecins néerlandais doivent obtenir l'autorisation de la commune pour s'installer.

Pour l'UFC Que choisir, il apparaît que l'échelle de la prise de décision du conventionnement des médecins doit se rapprocher d'un échelon plus local.

Contrats locaux de santé

Créés par la loi HPST du 21 juillet 2009, les contrats locaux de santé (CLS) ont pour principal objectif de lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé en soutenant la coordination des actions engagées sur un territoire donné (quartier, ville, intercommunalité...). Signé entre l'agence régionale de santé (ARS) et les collectivités volontaires, le CLS est la déclinaison, sur le terrain, du projet régional de santé (PRS) établi par l'ARS. Outil de coordination - Il peut s'appliquer à des thématiques très variées : « Santé et habitat », « santé mentale », « accès aux soins », vieillissement »...

Soutenir le développement des technologies de l'information et de la communication

Consacrée officiellement par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie, la télémédecine fait désormais l'objet d'une définition officielle, issue de la loi HPST et codifiée à l'article L. 6316-1 du Code de la santé publique :

« La télémédecine est une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication. Elle met en rapport, entre eux ou avec un patient, un ou plusieurs professionnels de santé, parmi lesquels figure nécessairement un professionnel médical et, le cas échéant, d'autres professionnels apportant leurs soins au patient.

Elle permet d'établir un diagnostic, d'assurer, pour un patient à risque, un suivi à visée préventive ou un suivi post-thérapeutique, de requérir un avis spécialisé, de préparer une décision thérapeutique, de prescrire des produits, de prescrire ou de réaliser des prestations ou des actes, ou d'effectuer une surveillance de l'état des patients.

La définition des actes de télémédecine ainsi que leurs conditions de mise en œuvre et de prise en charge financière sont fixées par décret, en tenant compte des déficiences de l'offre de soins dues à l'insularité et l'enclavement géographique ».

Le développement de la télémédecine est à soutenir fortement sur l'ensemble du territoire. Ses avantages s'apprécient en premier lieu, de manière évidente, en termes de santé pour les patients : diagnostic plus précoce, suivi thérapeutique et prise en charge pluridisciplinaire facilités... Pour les professionnels, elle favorise le travail en commun (et donc les coopérations), assure des gains de temps (moins de déplacements, une gestion administrative plus rapide,...)...

Pour le système de santé dans son ensemble, elle permet de réduire la durée du séjour en hôpital (dans la mesure où le patient peut être, avec les mêmes garanties de sécurité, suivi à domicile). Elle facilite la continuité des soins et peut, dans une mesure qui reste à déterminer, contribuer à limiter le recours aux urgences. La télémédecine est aussi une réponse en termes d'aménagement du territoire car elle permet de maintenir ou de proposer des compétences médicales dans des zones sous dotées participant ainsi à leur attractivité. Enfin, elle a aussi un impact économique. Encore au stade de projet dans bien des cas, la télémédecine soulève déjà l'inquiétude d'une relation désincarnée entre le patient et le médecin.

Le déploiement d'une plate-forme de télésanté (dotée d'instruments de télétransmission de données et d'images, de visioconférence, etc.), dès lors qu'il se révélerait suffisant, devrait être envisagé.

Focus : **Déploiement du dossier médical personnel**

Deux expérimentations en Nord Vendée et Mayenne ont démarré en 2012. L'objectif est dans un premier temps est de créer de l'usage en partageant des informations pour l'exercice de la télémédecine (téléconsultation gériatrique, dermato, psychiatrie et télé expertise en ophtalmo par exemple) ainsi que dans le parcours de soins. Il convient de clarifier le droit relatif à la télémédecine : articulation des responsabilités respectives des différents intervenants ; modalités d'archivage des données ; modalité d'expression du consentement du patient à la communication des données le concernant, rémunération incitative des actes...

CONCLUSION

Les dernières nouvelles de demain ...

Même si chacun le sait, l'avenir n'est jamais le simple prolongement du passé, il n'en est pas pour autant déconnecté ... Dans ces conditions, la société pourrait être demain, certes plus riche mais plus inégale, plus précaire. L'évolution vers un individualisme égoïste se traduirait par une société qui verrait ses valeurs de solidarité se transformer et qui affecteraient la qualité du cadre de vie.

Bien sûr, rien de tout cela n'est fatal : une société n'est jamais contrainte de prendre la ligne de la plus grande pente, et l'on peut imaginer que des politiques publiques volontaristes permettront d'empêcher certaines évolutions, voire de les inverser.

Affirmer le droit au logement pour tous, investir dans les enfants, considérer la jeunesse comme une ressource et une chance, améliorer les conditions d'emploi des femmes et l'égalité entre les hommes et les femmes aussi bien dans la vie professionnelle et sociale que dans l'organisation domestique, favoriser le vieillissement actif, protéger la santé et l'environnement , dynamiser les centres de vie, créer les conditions du mieux vivre ensemble ... telles sont quelques-unes des pistes de réflexion et d'action qui doivent permettre de faire de la région des Pays de la Loire, une région équilibrée où il fait bon vivre.

*« C'est une belle harmonie quand le dire et le faire vont ensemble »
Montaigne*

RECAPITULATIF DES PROPOSITIONS

1 / Bien vivre ensemble

- ***Développer des compétences adaptées aux enjeux de demain***

- *Développer l'offre d'aides sociales et renforcer les dispositifs d'accompagnement et de soins à domicile.*
- *Reconnaître, valoriser et former les bénévoles.*
- *Créer un statut de l'aïdant.*
- *Evaluer et adapter les formations aux besoins et aux métiers de demain :*
 - *Confier au Conseil régional la formation d'assistantes maternelles dans une perspective plus large d'harmonisation entre les formations sanitaires et sociales.*
 - *Achever le diagnostic sur les besoins en métiers du médical, du social et du médico-social, pour prévenir la rupture du lien social et le réactiver par la lutte contre l'isolement, puis mettre en regard les formations nécessaires.*
 - *Mettre en œuvre la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les métiers du secteur sanitaire et social.*
 - *Encourager les expérimentations de nouveaux métiers du social par de nouvelles formations afin de favoriser le lien entre les générations (cf la licence professionnelle « Intervention sociale spécialité famille, vieillissement et problématiques intergénérationnelles »).*

- ***Favoriser l'intégration des jeunes***

- *Autonomie et citoyenneté : l'ensemble des dispositifs à destination des jeunes et leur mise en cohérence trouveraient sa traduction dans la création d'un fonds régional. Une dotation mutualisée permettrait de couvrir une durée d'études de trois à cinq ans. Elle ne concernerait pas que les seuls étudiants mais offrirait aussi une « seconde chance » aux salariés qui auraient quitté le système éducatif sans qualification reconnue et qui souhaiteraient entreprendre ou reprendre des études.*

- **Renforcer les liens intergénérationnels et la cohésion sociale**

- *Bien connaître pour répondre aux besoins*
 - *Initier la création d'un observatoire régional de l'action sociale pour permettre un diagnostic partagé et accessible à tous les acteurs de l'action sanitaire, sociale et médicosociale. Cet observatoire centraliserait toutes les données produites par les différents acteurs (santé, emploi, logement, famille...), afin d'élaborer des indicateurs et des grilles de lecture communs, servant de base à la construction d'un outil de mesure des signaux faibles et des fragilités. Cet observatoire doit être un lieu de dialogue entre les acteurs de la solidarité pour définir des priorités d'action à l'échelle régionale.*
 - *Un observatoire des associations pourrait remplir une double mission. Il s'agirait d'une part de mieux connaître les associations du champ social, leur fonctionnement et répertoire d'action, et d'autre part de souligner la diversité des interactions qui se nouent avec les institutions publiques, et de mettre en exergue les évolutions en cours.*
- *Fédérer les acteurs au bénéfice des publics en difficulté et tisser du lien social pour élargir la palette des réponses possibles en matière de logement, d'emploi, d'aides matérielles, et de lutte contre l'isolement.*

- **Comprendre le mal-être et développer la prévention**

- *Fédérer, au niveau régional, les initiatives de prévention des différents intervenants auprès des jeunes, pour initier une réflexion collective, puis des expérimentations sur des territoires (équipes mobiles) et auprès de populations ciblées selon l'âge (majeur/mineur, lycéen/collégien/apprenti...).*
- *Identifier les lieux et les personnes ressources pour mieux informer les familles : maisons des adolescents, psychologue dans les lycées.*
- *Promouvoir une campagne de communication plus dissuasive dans les points de vente d'alcool.*
- *Aider à prendre conscience des risques : dans le cadre de l'apprentissage de la conduite, mettre en place une séance de mise en situation sur circuit où l'apprenti conducteur expérimente la conduite avec des lunettes spéciales qui brouillent la vue comme s'il était sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants.*
- *Lancement d'un appel à projets par l'ARS pour une étude « comprehensive » sur les tentatives de suicide et le suicide en Pays de la Loire, pour en rechercher les facteurs déterminants, pour orienter la réflexion sur la localisation de lieux d'écoute et d'accompagnement pertinents en fonction des publics à risques, pour organiser l'accompagnement en mettant en synergie les différents acteurs.*

2 / Développer les territoires

- **Dynamiser les centres de vie**

- Assurer la desserte du numérique pour tous et pour tous les usages sur l'ensemble du territoire.
- Favoriser la mutualisation des moyens en soutenant les projets dans le cadre des politiques contractuelles pour l'aménagement du territoire, la proximité restant l'objectif pour conserver l'accessibilité aux services.
- Privilégier l'esthétique (zones d'activités, espace rural, aménagement des espaces publics, jardins, agoras...), l'intégration du bâtiment dans son environnement urbain.).
- Multiplier, diversifier les espaces favorisant les rencontres tout public et y développer des actions collectives.

3 / Un logement de qualité pour tous :

- **Construire mieux**

- Intégrer les notions de développement durable et réduire la facture énergétique,
- Promouvoir les énergies renouvelables.
- Prévoir des équipements et accès adaptés à la mobilité réduite, aux besoins spécifiques du moment et adaptables aux besoins de demain.
- Concevoir des logements adaptés au nombre et à la composition des ménages, concepts d'habitation partagée et modulable.
- Développer des lieux neutres de service en commun (laverie, local tondeuse...) au sein des quartiers + animation vie sociale
- Rénover l'habitat précaire pour réduire la facture énergétique des plus modestes.

- **Accroître la modularité du parc**

- par la politique du logement : proposer un plus grand nombre de logements à la location, ce qui suppose dans le secteur social notamment, un plan de construction et une optimisation du parc existant
- par plus de fluidité et de sécurité : viser l'équilibre accession, location, aides à la personne
 - Mieux informer les candidats à l'accession à la propriété sur les charges, les coûts d'entretien et les perspectives de revente

- Mettre en place une caution logement pour inciter un propriétaire qui n'occupe pas un logement de le louer avec une garantie de paiement des loyers et charges.

- Augmenter le parc immobilier locatif

- **Renforcer l'offre**

- *Elargir la palette de résidences adaptées pour les personnes âgées*

- *Définir des critères permettant d'instaurer un pourcentage souhaitable de logements adaptés pour les personnes en perte d'autonomie.*

- *Soutenir les projets favorisant la mixité intergénérationnelle, tout en évaluant régulièrement ces différentes initiatives, afin d'en mesurer les atouts et la pertinence.*

- *Accompagner le choix des personnes vers des structures conventionnées à l'aide sociale départementale afin que les charges relatives à l'hébergement soient réglementées et susceptibles d'être modérées.*

- **Soutenir les publics en situation de précarité**

- *Renforcer la coordination entre les acteurs de la prévention, des structures de médiation bailleur-locataire, pour réagir dès les premiers impayés.*

- *Soutenir le bénévolat et les structures porteuses d'innovation sociale en garantissant leur financement.*

- **Lutter contre la pauvreté**

- *Expérimenter des formes d'habitat groupé coopératif.*

- *Soutenir l'intermédiation locative pour les ménages non solvables*

- *Mettre sur le marché des logements vides financièrement accessibles à tous.*

- *Mobiliser le parc privé à vocation sociale en soutenant l'intermédiation locative et les dispositifs de baux glissants.*

- *Développer le logement accompagné en créant des résidences sociales au sein desquelles les locataires peuvent bénéficier d'un logement autonome, abordable (loyer où tout est compris), adapté à un public au départ très éloigné du logement, et accompagné (présence ponctuelle d'un infirmier, assistante sociale, conseillère en économie sociale et familial).*

4 / Protéger la santé et l'environnement

- **Assurer l'accès à l'offre de soins**
 - *Evaluer le modèle économique des maisons de santé pour imaginer le mode de regroupement des professionnels de santé le plus pérenne.*
 - *Soutenir le regroupement des professionnels de santé via la création de maisons de santé pluridisciplinaires, voire universitaires, ou toute autre forme de collaboration qui mobilise des compétences médico-sociales aux côtés des professionnels de santé, pour favoriser l'approche globale de la personne, et pour œuvrer dans le sens d'une meilleure coordination entre les professionnels de l'action sanitaire, sociale et médicosociale.*
 - *Soutenir et développer la télémédecine*
 - *Suivre la mise en place de « médecins volants » (autorisée par décret).*
- **Développer les dispositifs itinérants** (*unités mobiles psychiatriques, de lutte contre les addictions, rencontre des jeunes sur les lieux festifs, centres d'accueil gratuits des associations, permanences ou atelier-santé sur les lieux de vie.*)
- **Mesurer l'impact de notre environnement quotidien et de ses perturbations sur la santé humaine dans le cadre d'un programme régional de recherche.** *Quelle est la corrélation entre les polluants de tous ordres, pesticides, métaux lourds, effets cocktail... et les allergies, risques de maladies chroniques et dégénératives ?*

A RETENIR

- **Développer des compétences professionnelles adaptées aux enjeux de demain**
- **Fédérer les acteurs au bénéfice des publics en difficulté et tisser du lien**
- **Dynamiser les centres de vie**
- **Etre bien logé**
- **Protéger la santé et l'environnement ou veiller à la qualité de l'environnement qui n'impacte pas la santé**

ANNEXE (PJ) : « D'où venons-nous ? Où en sommes-nous ? Où allons-nous ? » - Eléments de diagnostic démographique : Dynamisme et équilibre : une chance pour l'Ouest